

Activités internationales



Bulletin d'information de
l'espace International de la CGT

n° 17-18 - 1^{er} trimestre 2015

Sommaire

Édito

Nouvelles d'Europe

Allemagne
Italie
Portugal
Belgique
Grèce
Hongrie

Nouvelles d'Afrique

Burkina Faso
Afrique
Cameroun
Djibouti
Gabon
Niger
Nigéria

Nouvelle des Amériques

Australie
Inde
Bangladesh
Hong Kong

Nouvelles d'Outre Mer

La Réunion / Mayotte
Mayotte
Guyane

Nouvelles du Proche et Moyen Orient

Palestine
Liban

Nouvelles des Balkans

Fédération de Russie

Échos de l'OIT

Échos de la CES

Écho de la CSI

Échos du CESE

À voir, à lire

Forums sociaux

ODD / DESC

Formation syndicale - espace International - calendrier 2015

Messages de solidarité

Du côté de chez nos amis



« Je suis Charlie » : derrière le nom d'un journal que peu de gens connaissent, et encore moins lisaient réellement, la France – non, toute l'Europe – se retrouve. La foule à Paris, dimanche 11 janvier, chante la Marseillaise. Des dirigeants du monde entier se retrouvent avec Hollande en tête de cortège. Deux millions de participants se déplacent à Paris.

Est-ce qu'ils disent vraiment : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que tu dessines, mais je ferai tout pour que tu aies le droit de t'exprimer !* » ?

Ce début d'année 2015 nous met à rude épreuve. La CGT se retrouve sans direction confédérale jusqu'au 3 février, et nous sommes déjà lancés dans la préparation du 51^e Congrès confédéral !

Les restrictions des droits fondamentaux de tous les citoyens que le gouvernement Valls est maintenant susceptible de faire voter sous prétexte de menace Djihadiste, ne sont pas encore prévisibles.

Quel lien entre ces deux éléments d'actualité ? Peut-être au moins un enseignement : ne nous fions pas aux apparences.

Pour l'espace International de la CGT, les apparences sont peut-être le fait que nous prenons les raisons et contenus de l'engagement international comme un allant de soi, partagé par toute la CGT. Pour nous, cela se traduit donc par la résolution suivante : nous allons prendre notre bâton de pèlerin et rencontrer fédérations, territoires

et bases qui le souhaitent pour débattre de notre syndicalisme dans un monde et une Europe mondialisés.

Les actes posés pour l'engagement international de la CGT, fondés sur les documents d'orientation des Congrès depuis une vingtaine d'années, parlent un langage clair.

Seulement, est-ce que toute la CGT s'est réellement appropriée ces orientations ? Est-ce que nous avons suffisamment débattu de cette ligne politique ?

Nous avons un an devant nous pour mener des échanges, écouter les craintes, doutes, et convictions qui vivent dans la CGT et dans toutes ses organisations.

Il ne peut bien entendu pas s'agir uniquement de notre place dans l'Union européenne, même si l'organisation du Congrès de la CES, à Paris, en septembre 2015, serait tentant comme prétexte pour restreindre notre débat à cette dimension-là.

L'économie qui nous embauche n'est plus structurée selon les frontières administratives des États-Nations. L'Europe est le cadre dans lequel nous agissons, mais le monde est l'horizon des échanges économiques et financiers.

La réflexion que nous proposons de mener ensemble est bien celle-là : Quelle est la démarche syndicale que la CGT souhaite impulser dans les filières internationales ? Quels sont les types de relations que nous devons développer avec nos camarades en

Afrique, dans les Amériques et en Asie ?
Quelles actions sont dans leur intérêt aussi
bien que dans le nôtre ?

En septembre dernier, nous avons élaboré,
dans le Peuple, des idées pour le débat :
saisissez-vous en, et sollicitez-nous pour en
débatte. La préparation du 51^e Congrès
est la vôtre ! À très bientôt.

Wolf Jäcklein

Animateur de l'espace International

Vous pouvez nous joindre :

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'espace International

Courriel : w.jacklein@cgt.fr

Tél : 01 55 82 82 89

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale

En charge des questions européennes

Courriel : f.imbrecht@cgt.fr

Tél : 01 55 82 81 83

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction

Courriel : s.bavard@cgt.fr

Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction

Courriel : n.bregere@cgt.fr

Tél : 01 55 82 82 94

Marie-France BOUTROUE

Pôle Europe

Courriel : mf.boutroue@cgt.fr

Tél : 01 55 82 82 76

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales - CEI

Courriel : p.coutaz@cgt.fr

Tél : 01 55 82 82 91

Portable : 06 12 80 09 80

Jean-Jacques GUIGON

Afrique - PMO

Courriel : jj.guigon@cgt.fr

Tél : 01 55 82 82 85

Mobile : 06 08 25 70 41

An LE NOUAIL

Membre du CESE

Courriel : a.lenouail@cgt.fr

Tél : 01 55 82 82 63

Panorama des continents

Nouvelles d'Europe

Allemagne (1)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier de la nouvelle loi sur le salaire minimum légal universel. Un salaire minimum légal de 8,5 euros bruts de l'heure s'applique désormais à toutes les branches et sur tout le territoire. Une décision historique car, en Allemagne, les salaires sont traditionnellement négociés en toute liberté et sans intervention de l'État par les employeurs et les syndicats. Mais, devant l'extension des secteurs à bas salaires et des pratiques de dumping salarial, les syndicats et le SPD ont bataillé pendant des années pour l'adoption d'un « Smic allemand ». Selon le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, la nouvelle loi devrait profiter à près de 3,7 millions de salariés.

Selon les employeurs, cette loi risque de conduire à la suppression de nombreux emplois, à une hausse des prix et des charges administratives notamment pour les PME. Ils ont déclaré vouloir respecter les lois en vigueur, « *Mais nous continuons à nous opposer strictement d'un point de vue politique à un salaire minimum, qui constitue à nos yeux un programme de destruction d'emplois* », a dénoncé, le 2 jan-

vier dernier, Bertram Brossardt, président de la Fédération des entreprises bavaroises (VBW).

Stefan Körzell membre de la direction du DGB a lancé une mise en garde très claire aux employeurs qui seraient tentés d'enfreindre la loi. « *Cela leur coûterait très cher. Les amendes peuvent s'élever jusqu'à 500 000 euros et les salariés peuvent faire valoir leurs droits durant trois ans* ». Pour aider les salariés, le DGB a mis en place une ligne téléphonique qui a reçu 500 appels dès le premier jour. Les salariés peuvent s'adresser aux syndicats du DGB, mais aussi de façon anonyme aux officiers de la douane, qui sont chargés de veiller au respect de la loi.

La prochaine réévaluation du salaire minimum aura lieu en 2017, puis tous les deux ans. Son niveau sera fixé par une « commission indépendante sur le salaire minimum », composée de trois représentants du patronat, trois représentants des syndicats, deux experts et un « président neutre ».

JSB

Italie : contre la réforme du marché du travail

12 décembre 2014 - grève générale sous le mot d'ordre « Così non va ! » (Ça ne va pas !). Après une longue période de rupture, la Confédération générale italienne du travail (CGIL) et l'Union italienne du travail (UIL) ont appelé, ensemble, à la première grève générale contre la réforme du marché du travail « Jobs Act » et contre l'ensemble de la politique du gouvernement Renzi qui affaiblit les droits et les conditions de travail des salariés en Italie. Des manifestations ont eu lieu dans plus de 50 villes. Et 70 % de la population soutiendrait ce mouvement.

Les deux centrales partagent de nombreuses revendications, en particulier l'abolition de

la dernière réforme de la retraite ; l'opposition au travail précaire ; la protection des travailleurs licenciés sans motif ; la réduction des impôts pour les travailleurs et les retraités ; la réouverture de la négociation pour le renouvellement de la Convention collective nationale des fonctionnaires ; et la défense de la négociation collective nationale comme outil essentiel pour les droits des travailleurs. Elle luttent pour l'amélioration de la réforme de l'emploi et la loi de stabilité en « *remettant au centre le travail, les politiques industrielles et les secteurs productifs en crise, la défense et la relance des secteurs publics et la création de nouveaux et bons emplois* ».

JSB

(1) Sources : Planet Labour.

Congrès de l'UIL

« *Emploi - un nouveau plan d'action* » tel était le mot d'ordre du 16^e congrès de l'UIL qui s'est tenu à Rome du 19 au 21 novembre 2014 avec la participation de 1 100 délégués et de 46 délégations syndicales du monde dont la CGT, la CSI, la CES et le TUAC y ont pris la parole.

Le congrès a ouvert ses travaux avec l'appel à la grève générale avec la CGIL pour le 12 décembre. Cette grève générale après une longue période de rupture marque un tournant dans la politique de l'UIL. Dans son intervention devant le congrès, Susanna Camusso, Secrétaire générale de la CGIL, a indiqué que l'appel commun à la grève générale pourrait ouvrir sur une nouvelle convergence entre les deux syndicats.

Le congrès a élu son nouveau secrétaire général, Carmelo Barbagallo qui a déclaré « *avoir fait tout son possible* », lors de la réunion du 17 novembre avec le gouvernement, « *pour tenter d'obtenir une réponse aux revendications syndicales* » notamment sur le renouvellement de la convention collective des fonctionnaires, la révision du Jobs Act et les mesures contenues dans la loi de stabilité « *qui empêchent d'imaginer un projet de relance pour le pays* ». Il a conclu qu'« *un syndicat qui n'a pas de réponse n'a pas d'autre option que la lutte* ».

Dans son discours, Luigi Angeletti, Secrétaire général sortant, a rappelé le conflit avec le

gouvernement : « *L'attaque contre les syndicats est frontale. Ils essayent de contester notre représentativité et nous poussent même à modifier notre base de représentation, affirmant que nous ne nous occupons pas des jeunes, des précaires, et des chômeurs, alors que nous sommes les seuls à avoir stabilisé le travail des précaires dans des milliers d'accords* ». L'attaque contre les syndicats se durcit. « *Dans une société instable, une structure solide et organisée telle qu'un syndicat est vécue comme une anomalie, une entrave à un changement social guidé par des marchés n'ayant plus de règles et par les intérêts des classes les plus fortes* ». L'article de loi sur la réintégration des travailleurs injustement licenciés est le symbole de cette attaque. En effet, supprimer la possibilité de réintégration, fait des syndicalistes à l'entreprise, les premières victimes.

Le congrès a accordé une grande importance à la question de l'immigration et au rapport entre immigration et croissance. Par ailleurs, l'UIL a décidé de se renforcer sur les lieux du travail et dans les territoires.

L'activité de l'UIL en Italie est enracinée dans des stratégies plus larges liées au mouvement syndical européen, sur la base des propositions et des campagnes partagées par les organisations nationales et celles de la CES, à savoir le pacte social et le plan européen d'investissement.

JSB

Portugal

4 décembre - grève de 48 heures à l'appel du SIESI (Syndicat des Industries Électriques du Sud et des îles) des employés des centres d'appel du fournisseur d'électricité EDP pour réclamer l'intégration dans l'entreprise des travailleurs de la sous-traitance.

À Lisbonne, deux entreprises de sous-traitance ont des contrats avec EDP et ces salariés demandent leur intégration dans EDP. Ils revendiquent aussi une augmentation de salaire. Cela fait neuf ans qu'il n'y a pas eu de revalorisation du salaire de base avec des

salaires qui vont de 505 euros – le salaire minimum – à 654 euros brut.

SIESI souhaite entamer des négociations avec EDP pour intégrer l'ancienneté des travailleurs. Cela obligerait le fournisseur d'électricité à revoir le contrat de prestation de services avec l'entreprise sous-traitante. Bien que limitée en nombre de participants, la mobilisation a eu un impact symbolique dans un secteur économique important au Portugal et qui se mobilise rarement.

JSB

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du CESE
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78

Matthieu MORIAMEZ

Questions économiques
Afrique – Océan Indien
Courriel : m.moriamez@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe - Balkans
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Droits - Migrations – Proche et Moyen Orient
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

A collaboré à ce numéro : **Bruno Dalberto**

Conception - réalisation : La CGT
Espace International
Case 7-3 - 263 rue de Paris
93516 Montreuil cedex
Maquette : département Information
et Communication
MTG - 4/02/2015
Photos : DR
Imprimé par nos soins
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Belgique

15 décembre - grève générale commune à l'appel des trois confédérations syndicales Belges, FGTB/ABVV, CSC/ACV et CGSLB/ACLVB pour dénoncer des

mesures arrêtées dans l'accord de gouvernement sans concertation préalable. La suppression de l'indexation des salaires, l'allongement des carrières à 67 ans et une

flexibilité du travail renforcée figuraient en tête des réformes économiques et sociales dénoncées.

JSB

Grèce

27 novembre – grève générale de 24 heures à l'appel des deux confédérations syndicales grecques GSEE, pour le secteur privé et Adedy, pour le secteur public. À quelques jours du vote par le Parlement du budget 2015, elles dénonçaient « *les mesures gouvernementales qui entretiennent le Moyen Âge social, le chômage à un niveau record* » et « *les politiques*

qui font des travailleurs la variable d'ajustement de la crise et des déficits ».

Malgré les signes de reprise de l'économie, le taux de chômage reste en effet le plus élevé de l'Union européenne (25,9 % en août) et touche un jeune sur deux. Un emploi sur quatre a disparu pendant la crise,

selon l'Organisation internationale du travail (OIT) qui a mis en garde cette semaine contre le risque de « crise sociale prolongée ».

JSB

Hongrie

« *Trop, c'est trop !* », telle était réaction des syndicats et des salariés face à la dernière décision du gouvernement de Victor Orban d'intégrer dans le projet de loi budgétaire 2015 une augmentation de la taxe sur les avantages sociaux - qui passerait de 35,7 % à 51,17 % dans certains cas (une taxe qui ne cesse d'augmenter depuis 2011). Ces avantages sociaux offrent aux salariés des aides pour payer des activités culturelles, de loisirs ou sportives. Cela représente un complément de salaire non négligeable pour beaucoup.

Cette disposition a donc été perçue comme une atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs, sachant que 1,5 million

d'entre eux ne touchent que le salaire minimum (217 euros net) dont le montant est inférieur au seuil officiel de pauvreté (261 euros).

Placés encore une fois devant des décisions prises sans consultation réelle, les syndicats ont décidé d'organiser une série d'actions :

- 17 novembre – rassemblement à l'appel de la confédération MSZSZ, majoritaire dans le secteur privé ;
- 21 novembre – Manifestation à l'appel de la confédération LIGA, représentant une part non négligeable du secteur

public (notamment dans la police et la défense) et certains secteurs comme l'industrie électrique ainsi que d'autres organisations dans l'industrie minière, l'énergie et l'électronique.

Ces attaques incitent les syndicats à se rassembler comme le déclare la vice-présidente du syndicat de la métallurgie, VSS : « *Aujourd'hui, nous vivons dans une période où les salariés doivent travailler ensemble et conjointement face au gouvernement pour faire valoir leurs intérêts* ».

JSB

Nouvelles d'Afrique

Burkina Faso : l'insurrection populaire de 2014. Résultat de luttes conscientes, organisées et persévérantes depuis 1998

Extraits de l'interview réalisée le 4 janvier 2015 par Jean-Jacques Guigon de Bassolma BAZIE, Secrétaire général de la CGT-B du Burkina Faso depuis le 6^e Congrès en novembre 2013.

Jean-Jacques Guigon : onze mois après votre Congrès, l'insurrection populaire...

Bassolma BAZIE : Les 30 et 31 octobre 2014, de véritables marées humaines ont

déferlé dans les rues de Ouagadougou, la capitale, et dans d'autres grandes villes du



pays. Les masses populaires se sont attaquées aux institutions de la 4ème République et aux édifices publics et privés des dignitaires du régime. Cette insurrection populaire est le point culminant des mouvements d'opposition qui avaient été déclenchés par le quadruple assassinat de Sapouy en 1998. Norbert ZONGO, directeur du journal L'Indépendant, avait été tué avec trois compagnons, et le crime n'a jamais été puni. L'opinion nationale et internationale s'est largement mobilisée. Nous avons mené une campagne d'information et d'éducation sans précédents aux droits civiques et humains dans les années qui ont suivi. Cela a mené vers une prise de conscience populaire et un regain de combativité. Entre temps, en 2002, la clause limitative du nombre de mandats présidentiels, supprimée en 1997, a été réintroduite dans la Constitution.

Le 21 octobre 2014, un Conseil extraordinaire des ministres, présidé par Compaoré, propose une modification constitutionnelle portant le mandat présidentiel à cinq ans, renouvelable deux fois. En clair, il permet à Blaise Compaoré - qui totalise 27 ans de pouvoir et, est à un an de la fin de son deuxième et dernier mandat - de briguer un nouveau mandat en 2015, et même de le renouveler deux fois. Cette loi devait être votée le 30 octobre 2014 à l'Assemblée nationale.

Conscient que son projet allait susciter des manifestations, le gouvernement procède à la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires. Pendant ce temps, les thuriféraires du régime interviennent sur un ton guerrier et provocateur, allant jusqu'à inciter à la constitution de milices pour faire face aux adversaires de la révision constitutionnelle.

JJG : Comment a réagi la population ?

BB : Le 28 octobre 2014, l'opposition organise une protestation qui draine une véritable marée humaine à Ouagadougou contre toute modification de la constitution et la mise en place du Sénat. Dans le cadre d'une campagne sur la crise de l'éducation, le 29 octobre, la CCVC (1) organise des actions dans tout le pays. Prenant en compte la nouvelle situation créée par le projet de loi, le message de la Coordination Nationale appelle à la mobilisation plus large « *La CCVC en conclut que l'imposture annoncée pour demain 30 octobre, est vouée à l'échec. Il nous faudrait cependant continuer à grossir le marathon, en mobilisant et en organisant les populations sur la base de leurs justes préoccupations* ». Les 28 et 29 octobre 2014, le peuple descend dans les rues sur toute l'étendue du territoire national.

Le 30 octobre 2014, malgré le dispositif impressionnant de répression, des vagues successives des groupes de jeunes convergent vers le centre de Ouagadougou. Ils dressent des barricades et enflamment des pneus usagés. Une heure avant le vote prévu, une véritable marée humaine déferle sur l'Assemblée. Les forces de sécurité font usage de gaz lacrymogènes, de canons à eau chaude et même de tirs à balles réelles pour disperser les manifestants. Les forces de sécurité sont submergées de partout.

Une partie des forces de l'ordre semble prendre partie pour l'insurrection et certains éléments laissent passer les manifestants. Le bâtiment de l'Assemblée est alors investi, saccagé et incendié. Les députés sont mis en lieu sûr. Les dignitaires de la 4ème République se cachent ou sont en fuite. Dès

lors, le mouvement n'est plus contrôlable.



De nombreux domiciles et sièges de partis politiques de la majorité sont saccagés et pillés. Une longue file de manifestants prend la route du palais présidentiel. La marée humaine qui déferle sur le palais présidentiel est arrêtée tout près par la garde de sécurité présidentielle armée. Blaise Compaoré accepte de recevoir une délégation des manifestants, composée essentiellement d'organisations de la société civile. Les manifestants exigent la démission du président. Sentant l'étau se resserrer sur lui, Blaise Compaoré fait une déclaration pour annoncer le retrait du projet de loi tout en signifiant qu'il resterait au pouvoir jusqu'aux prochaines élections. L'opposition se satisfait de cette déclaration de Blaise Compaoré.

JJG : L'opposition s'en satisfait, mais pas la rue, pas la jeunesse...

BB : Se sentant trahis, les manifestants, jeunes pour la plupart, obligent les responsables de l'opposition politique à rédiger un autre communiqué exigeant le départ de Compaoré. Menacé par une nouvelle manifestation, Compaoré jette enfin l'éponge et déclare la vacance du pouvoir. Il prend la fuite, protégé par le Régiment de Sécurité Présidentielle et envoyé par l'armée française vers la Côte-d'Ivoire.

Le public insurgé est en liesse. Et commencent des tractations multiples qui impliquent des responsables d'organisations de la société civile, des politiques, des militaires et des autorités coutumières et religieuses. Puis, c'est le lieutenant-colonel ZIDA qui s'impose comme nouveau chef de l'État. Des manifestants dénoncent la confiscation du pouvoir par l'armée et revendiquent la remise du pouvoir aux civils.

De nombreux travailleurs, élèves et étudiants, jeunes de toutes catégories socioprofessionnelles et sans emplois, se rassemblent

(1) Une coalition de la société civile et de l'Unité de l'Action Syndicale (UAS).

Kosyam : Le palais présidentiel de Blaise Compaoré construit au-delà du quartier de Ouaga 2000



de nouveau le 2 novembre à la place de la Nation pour protester contre la récupération de l'insurrection populaire par l'Armée.

Certaines banderoles exigent un « *gouvernement révolutionnaire provisoire* » et « *une Assemblée constituante* ». Finalement, avec l'intervention des chefs d'État de la CEDEAO (2) et des délégués de l'Union Africaine, un compromis est trouvé pour la transmission du pouvoir aux civils. L'opposition politique se ravise et, avec l'appui de la CEDEAO, de l'Union africaine et d'autres institutions et ambassades, arrive à faire plier les sbires de Blaise Compaoré agglutinés dans le RSP. La porte est ouverte pour de longues et ardues négociations pour le passage du pouvoir aux mains des civils et l'élaboration d'une charte de la transition.

JJG : Comment vous vous êtes organisés pour vous assurer que la transition avance ?

BB : De l'élaboration de la charte à son adoption, le mouvement syndical, tout comme d'autres organisations représentatives ont été ignorés. Par contre, ladite Charte a prévu la participation des syndicats au Conseil National de Transition (CNT). À ce propos, une réunion unitaire a unanimement retenu que l'Unité d'Action Syndicale n'était pas intéressée à participer au gouvernement, ni au CNT, car non conforme aux rôles et missions syndicaux, mais plutôt à la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes institutionnelles dont la mise en place ne semble pas encore à l'ordre du jour des autorités.

Après l'adoption de la charte présentée comme un complément de la Constitution, celle-ci a été rétablie mais elle apparaît comme étant en-dessous de la Charte. S'en est suivie la désignation du Président du Faso qui n'est autre que le candidat de l'armée. Par un tour de passe-passe, celui-ci a nommé le lieutenant-colonel ZIDA comme Premier Ministre.

JJG : Quelle est la position du mouvement syndical face aux organes politiques de transition ?

BB : Depuis l'annonce de modifier la constitution pour permettre au capitaine Blaise Compaoré de régner à vie, l'Unité d'Action Syndicale a saisi plusieurs occasions pour dénoncer ce projet. Nous avons rappelé notamment nos revendications de 1990 lors de l'élaboration du texte de l'actuelle constitution :

- un multipartisme intégral devant permettre la libre expression de l'ensemble des sensibilités politiques et des courants d'idées qui traversent notre société. Toutefois doivent être interdits les partis régionalistes, racistes, religieux, fascistes ;
- quant au mandat Présidentiel de sept ans renouvelable une seule fois, que nos organisations syndicales trouvaient « inutilement long » et proposait de le ramener de sept à cinq ans renouvelable une seule fois ;
- les pouvoirs du président l'autorisant à « *dissoudre l'Assemblée des Députés du peuple, gagnerait à être plus limitatif pour ne permettre qu'une seule dissolution au cours d'un mandat présidentiel* ».

JJG : Et la CGT-B ?

BB : Dans le cadre de l'UAS, du Collectif CGT-B ou seule, la CGT-B a constamment affirmé son opposition à une révision de la constitution qui supprime la clause de la limitation des mandats. En même temps, elle a toujours souligné la nécessité d'aller



au-delà de l'alternance pour envisager une alternative.

Il est important de noter que l'Unité d'Action Syndicale n'a été associée ni à l'écriture de la charte de la transition, ni à son adoption.

JJG : Quelles sont d'après toi les premières leçons à tirer de l'insurrection populaire ?

BB : L'insurrection populaire a étalé au grand jour le ras-le-bol de la population, maintenu pendant plusieurs décennies par la dictature militaire constitutionnelle de Blaise Compaoré.

Elle a été récupérée par l'armée qui, en réalité tient les rênes du pouvoir. Il ne pouvait en être autrement avec des manifestants qui, malgré leur courage et leur grande détermination, étaient les mains nues face à un système qui repose fortement sur un Régiment de Sécurité Présidentielle surarmé et bien retranché (le Palais Présidentiel est situé hors de la ville). L'insurrection populaire n'a pas encore abouti à une révolution car le système d'exploitation des travailleurs est toujours en place.

La grande mobilisation populaire, particulièrement de la jeunesse et la chute de Blaise Compaoré constituent un motif d'espoir pour notre peuple qui est désormais conscient de ses forces et de la possibilité de réussir une insurrection

Les manifestations qui ont déjà eu lieu contre certaines mesures et qui sont appe-

(2) La communauté des États de l'Afrique de l'Ouest.

lées à se multiplier et à se durcir montrent clairement que, contrairement à ce que développaient certaines organisations, le seul départ de Blaise Compaoré ne règle pas les problèmes. En effet, Blaise Compaoré est parti mais la soif de changement s'exprime plus que jamais.

JJG : Si tu devais conclure en une phrase, quelle serait-elle?

BB : Une phrase... Le défi qui se pose au mouvement syndical est de bien tenir son rôle dans cette période transitoire : il lui revient de poser les vrais problèmes des travailleurs et des couches populaires, d'organiser et de soutenir les luttes autour de ces préoccupations, de poursuivre le travail d'information, de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation.

JJG : Il me reste, au nom de la CGT, à te remercier sincèrement pour ta disponibilité : Merci beaucoup Bassolma !

BB : C'est à moi de réitérer ici la profonde reconnaissance de la CGT-B à l'ensemble des peuples du monde pour leur soutien constant à notre endroit pendant ces moments difficiles mais exaltants de notre histoire.

L'intégralité de l'entretien est disponible auprès de l'espace International de la CGT.

Cameroun

Paul Biya, Président de la République du Cameroun, âgé de 82 ans est au pouvoir depuis 32 ans.

Il incarne un régime politique aujourd'hui qui est, à lui seul, un véritable concentré de tous les maux que connaissent nombre de pays de la Francophonie : corruption organisée, pillages économiques et des deniers publics, pseudo-États bandits, mal-gouvernance chronique, népotisme, tribalisme, présidentialisme à vie et dynastique, patrimonialisation de l'État, etc. Nombre de gèneurs (complices d'hier ou opposants) survivent en prison. Nombre d'assassinats de personnalités religieuses ou civiles n'ont jamais été élucidés. Les critiques et manifestations d'opposition à ce régime deviennent

de plus en plus nombreuses et de plus en plus fermes

Boko Haram, secte djiadiste, semant la terreur au nord du pays est venue à point nommé. Une loi « anti-terroriste », adoptée début décembre instaure la peine de mort pour quiconque « *commet tout acte ou menace susceptible de causer la mort, de mettre en danger l'intégrité physique, d'occasionner des dommages corporels ou matériels, des dommages aux ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel* ». Le code pénal camerounais prévoyait déjà la peine capitale pour les coupables de meurtres et d'assassinats. Le nouveau texte y ajoute donc désormais les personnes qui ne représentent qu'une menace... On mesure la latitude que se

donne le pouvoir pour renforcer brutalement la répression et criminaliser la protestation sociale à l'horizon de la prochaine présidentielle.

Impliquée aux côtés de société civile et du mouvement syndical camerounais sur la problématique de la dette et du développement, la CGT s'est déclarée pleinement solidaire avec la population camerounaise qui lutte pour la démocratie et avec les syndicalistes qui se battent depuis des années pour les libertés syndicales et la défense des travailleurs.

BD

Djibouti

À Djibouti, les semaines, les mois passent et les conditions de vie des syndicalistes ne cessent de se dégrader. Le pays dirigé par Ismaïl Omar Guelleh, ami de la France qui y dispose d'une base militaire permanente et d'une force

militaire de 1900 hommes, n'est pas un ami de la liberté d'expression.

Les mouvements politiques d'opposition sont brimés, criminalisés, nos camarades syndicalistes sont suivis par la police, surveillés et constamment entravés dans leur combat pour les travailleurs Djiboutiens.

Deux des dirigeants de l'UDT se sont vus confisqués leur passeport au moment où ils souhaitaient sortir de Djibouti. Ils se rendaient à l'invitation de la CGT à la Conférence Internationale du Travail à

Genève. Il ne faut y voir qu'une énième atteinte par l'état djiboutien aux libertés syndicales et de circulation.



La CGT exprime à nouveau son plus entier soutien à nos camarades syndicalistes de l'UDT et l'UGTD et est à leur disposition pour œuvrer ensemble à ce que le respect des droits fondamentaux des travailleurs devienne une réalité à Djibouti.

MM



Gabon

La population gabonaise traverse un moment de grande tension sociale. Dans ce pays où un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté, l'économie est au bord de l'asphyxie et l'exaspération monte face au pouvoir en place, incarné par la famille Bongo depuis... 47 ans.

Dans ce contexte de grandes difficultés économiques, les syndicats et organisations d'étudiants tentent au péril de leur vie de porter haut leurs revendications, à savoir : le paiement des arriérés de salaires, primes, pensions de retraite et autres bourses.

Ainsi, un des dirigeants syndicaux gabonais, Marcel Libama de la CONASYSED, a été interdit de sortir du pays au motif qu'étant de la même province adoptive que le Président de la République, il devrait se ranger de son côté et cesser les manifestations.

Manifestations et grèves se multiplient dans tous les secteurs d'activité et depuis 6 mois, 18 ministères sont en grève.

Les étudiants ont recours à la grève de la faim pour obtenir des conditions d'études dignes d'un pays de 1,6 millions d'habitants riche de pétrole, de fer et d'uranium. Lorsqu'ils ne sont pas en grève de la faim, ils manifestent et sont alors réprimés dans la violence, emprisonnés arbitrairement, tel le leader étudiant Firmin Ollo emprisonné depuis le 7 juin 2014.

Face à cette situation, le régime d'Ali Bongo durcit le ton et fait convoquer certains de ses opposants par la police judiciaire. À l'approche des élections présidentielles en 2016, la population craint que le Président ne cherche, par tous les moyens, à se maintenir encore au pouvoir, et l'exemple du Burkina Faso si proche anime les esprits...

Facebook - Conasysed



La CGT appuie le mouvement social et syndical gabonais dans sa demande de respect de la démocratie, de transparence dans la vie publique et de satisfaction des droits fondamentaux.

Elle se rendra prochainement au Gabon pour témoigner de sa solidarité et travailler à leur demande avec les centrales syndicales gabonaises pour faire que la justice sociale ne soit pas juste une aspiration dans ce pays.

MM

Niger



À Niamey, au Niger, le 5 novembre 2014, la Confédération des Travailleurs du Niger (CDTN) déposait un préavis de grève pour ouvrir des négociations pour l'amélioration des conditions de travail des policiers municipaux.

Les autorités n'ont accepté de recevoir les dirigeants de la CDTN et du SUAPOM (syndicat des policiers municipaux) que le 10 novembre au soir, sans rien vouloir entendre des revendications des syndicalistes. Les agents de la police se sont donc mis en grève le 11 novembre pour protester contre l'absence de prise en compte de leurs revendications.

Réunis dans les locaux municipaux pour discuter avec les autorités du service minimum pendant la journée de grève, les syndicalistes de la CDTN virent alors arriver la police nationale, la Police Secours, la Compagnie nationale de sécurité, le Groupement d'intervention de la police, le Commissariat central de la police et la Police judiciaire. Ceux-ci, à savoir une centaine d'individus, ont alors attaqué les syndicalistes grévistes à coup de matraque et de gaz lacrymogène. Un membre de la police nationale a même tiré à balles réelles, sans, heureusement, faire de victimes parmi les grévistes.

Ensuite, le Maire, président du conseil de Niamey, a révoqué l'ensemble des policiers municipaux les accusant de trouble à l'ordre public.

Cette atteinte au droit de grève est tout à fait inadmissible et les méthodes employées contre les grévistes sont inacceptables.

La CGT témoigne de son plus entier soutien aux camarades du SUAPOM, de la CDTN et à l'ensemble des policiers municipaux licenciés pour fait de grève. Elle appuie la demande de réintégration immédiate des 220 agents de la police municipale dans leurs fonctions et l'ouverture de réelles négociations pour l'amélioration des conditions de travail et de vie. Elle rappelle que le droit de grève est un droit fondamental et appelle les autorités du Niger à respecter la convention n° 87 et 88 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la liberté syndicale et la négociation syndicale.

MM

Nigéria

Au moment où la France était sous le choc des attentats contre la rédaction de Charlie Hebdo, se déroulaient au Nigéria des massacres d'une ampleur inconcevable par de semblables idéologues obscurantistes. Boko Haram, groupe terroriste dont le nom signifie littéralement « Livre interdit » sévit depuis six ans dans la région du nord du Nigéria, proche de la frontière du Cameroun, du Niger et du Tchad.

Les 2 et 7 janvier 2015 eurent lieu les attaques les plus atroces jamais perpétrées par ce groupe armé bafouant les valeurs de l'Islam. Un assaut s'est produit contre les villes de Baga et Doron Baga : 3 700 habitations ont été complètement détruites à Baga, 620 endommagées par le feu et 3 100 maisons ont été rasées à Doron Baga. S'il est impossible de savoir combien de personnes ont péri sous les coups de Boko Haram, le chiffre de 2 000 morts est évoqué, dans l'indifférence presque générale.

Samedi 10 janvier, Boko Haram a fixé une bombe sur une fillette de 10 ans avant de la faire exploser en plein marché de Maiduguri, une grande ville du nord-est du pays. L'attentat a causé la mort de vingt personnes, dont l'enfant.



Si faut saluer l'indignation qui s'est manifestée au moment de l'attentat à Paris, on ne peut que déplorer le silence international qui a entouré les massacres de Boko Haram ; silence en premier lieu nigérian, le Président de la République du Nigéria, Jonathan Goodluck, très préoccupé par les élections présidentielles de février, ne s'étant toujours pas exprimé sur ce point.

La CGT s'associe à la détresse des populations nigérianes et condamne fermement les exactions de Boko Haram et le silence

assourdissant qui a accompagné les tueries de ce mois de janvier 2015. Il n'est pas possible que des innocents continuent de périr sous les coups de l'obscurantisme religieux, et ce, dans l'indifférence dès lors que les morts sont en Afrique. Une réaction de la communauté internationale est absolument nécessaire.

MM

Des dessins contre les massacres de janvier 2015 au Nigéria ont été rassemblés sur le site :

<http://golem13.fr/dessins-nigeria/>

Penser la liberté de circulation

Syndicats, association de migrants, universitaires, ONG syndicats ont planchés ensemble les 11 et 12 décembre à Bruxelles dans un séminaire organisé conjointement par les parlementaires européens (GUE/NGL et les Verts) et différentes ONG (Cimade, Gisti, Emmaüs...). Séminaire qui se voulait une approche critique et prospective des politiques migratoires. Séminaire où nombre « d'experts » sont venus tester leur point de vu auprès d'un public sensibilisé et critique.

Ont été abordés différentes questions telles que la critique des politiques migratoires de l'UE, la relation entre politiques migratoires et les questions sociales (marché du travail, protection sociale, finance publique, pauvreté et inégalités sociales) au regard des implications possibles de la liberté de circulation sur les questions sociales et économiques, la souveraineté des États, les frontières.

Ressortait des débats l'idée que la liberté de circulation – définie comme le droit de circuler à fin de court séjour – pourrait

représenter le moyen de garantir le droit de demander l'asile et empêcher le refoulement, d'éviter les morts aux frontières, de lutter contre la traite des êtres humains, de mieux respecter les droits fondamentaux et d'éviter le développement de dispositifs liberticides et meurtriers.

Mais instaurer la liberté de circulation sans instaurer la liberté d'installation équivaldrait à ne pas supprimer la distinction entre migrants réguliers et migrants clandestins. Débat ouvert donc...

BD

Nouvelles d'Asie et du Pacifique

Australie, un beau cadeau de Noël

Le 19 décembre, Eric Abetz, chef du groupe du parti au pouvoir en Australie, a lancé une attaque contre les travailleurs australiens : il a annoncé une enquête de grande ampleur sur le droit du travail pour début janvier 2015. Elle fait partie d'un projet visant à diminuer le paiement des heures de travail du week end, de nuit et des jours fériés, réintroduire des contrats de travail individuels généralisés, réduire les salaires et conditions d'emploi et faire qu'il

soit plus difficile pour les syndicats de faire entendre leur voix sur le lieu de travail. Les mêmes questions seront l'objet de débats à la Commission sur le travail équitable à l'initiative des employeurs et, à la Commission sur la productivité organisée par le gouvernement Abbott en place.

L'ACTU, Australian confederation of trade union, se mobilise contre cette deuxième phase du programme « ChoixDuTravail »



de la droite australienne et organise une journée d'action le 4 mars prochain.

MLB

Inde : trente ans après, les victimes de Bhopal attendent toujours justice et réparation



Le 3 décembre dernier, l'espace International de la CGT rappelait la catastrophe de Bhopal et ses conséquences et exprimait sa solidarité avec les victimes et les populations.

À Bhopal, il y a 30 ans, dans la nuit du 2 au 3 décembre 1984, l'explosion d'une usine

de pesticide d'Union Carbide déclenchait ce qui reste une des plus grandes catastrophes industrielles de l'histoire provoquant la mort de 7 à 10 000 personnes. La contamination des nappes phréatiques par les déchets entreposés sur le site se poursuit. À la pollution de l'eau s'ajoutent les gaz libérés par l'explosion dont les effets se transmettent sur plusieurs générations. Le site de l'usine n'a pas été décontaminé : entre 4 000 et 12 000 tonnes de produits toxiques seraient encore dispersés dans le sol.

Avec la vente de sa filiale indienne, Union Carbide a transféré la prise en compte des conséquences de la catastrophe sur l'État du Madhya Pradesh actuellement propriétaire du site y compris par l'obligation de

fournir de l'eau potable aux populations les plus à risque. Quant à Dow Chemical, une autre multinationale américaine qui a racheté Union Carbide, elle s'estime déchargée de toute responsabilité, et, aujourd'hui, appuie sa communication sur l'image d'une entreprise intègre, respectueuse des individus et qui protège la planète.

La CGT soutient la lutte syndicale pour l'indemnisation des victimes et la décontamination du site. Elle exige à leur côté que tous ceux qui sont impliqués, gouvernements de l'Inde et des États-Unis et l'entreprise multinationale Dow Chemical assument leurs responsabilités.

MLB

Bangladesh, Cambodge : la lutte syndicale continue dans le textile et l'habillement

Le 24 novembre était le 2^e anniversaire de l'incendie à l'usine de Tazreen dans lequel 119 travailleurs et travailleuses ont été tués. Quelques indemnités ont été versées mais beaucoup sont encore en attente et le propriétaire de l'usine n'a toujours pas été jugé.

Alors que certaines marques et groupes multinationaux refusent toujours une indemnisation juste des travailleurs et de leurs familles suite à l'accident du Rana Plaza (plus de 1 100 travailleurs tués), les luttes continuent pour des augmentations

de salaires et le respect des droits des travailleurs. Les inspections réalisées dans les usines du Bangladesh mettent en évidence des conditions de travail qui restent très mauvaises et une répression féroce contre les syndicalistes. Au Cambodge, en

décembre 2014, 1 200 des 2 500 travailleuses du groupe coréen Campo Kotop ont fait grève pour exiger la réintégration de cinq représentants syndicaux licenciés illégalement.

Il est plus que temps que les grands du textile et de l'habillement s'engagent pour que les travailleurs et travailleuses de ces secteurs au Pakistan, au Cambodge, au Bangladesh,

en Inde, au Sri Lanka etc. aient des salaires leur permettant de vivre décemment et des conditions de travail sûres. Comme travailleurs et citoyens, nous ne pouvons accepter de nous vêtir, d'être à la mode au prix de leurs vies. Nous devons aussi lutter contre la course aux travailleurs et travailleuses les moins chers et les moins protégés.

MLB

Plus d'information : Observatoire des multinationales :

<http://multinationales.org/Textile-les-ouvrieres-asiatiques>



INDE : Atelier multilatéral sur le travail précaire

Du 15 au 18 décembre dernier, s'est tenu à Mumbai, un Atelier sur le travail précaire au quel participait la CGT (Espaces confédéraux international et revendicatif, FTM). L'idée de cette rencontre multilatérale est née en 2009 dans le cadre de la coopération entre le Zenroren (Japon) et la CGT. NTUI (Inde) et UE (États-Unis) ont rapidement rejoint le groupe. Une première rencontre, à Chicago en avril 2014, a permis d'élargir la participation.

En décembre, six organisations syndicales étaient présentes : Numsa d'Afrique du Sud, NTUI d'Inde, FAT du Mexique, UE des États-Unis, Zenroren du Japon et la CGT. Une trentaine de syndicalistes de NTUI ont participé très activement. L'atelier comportait échanges, analyses et partages de propositions d'action en commun ou parallèles.

Issus de pays aux niveaux de développement et traditions syndicales très différentes, les participants ont mis en avant une grande similitude dans l'utilisation large et diversifiée du travail précaire actuellement tant pour organiser la pro-

duction et les services que comme outil de pression sur les salariés. Les jeunes, les femmes et les migrants sont particulièrement concernés et vulnérables et les syndicats présents sont conscients que la précarité du travail accroît la division entre les travailleurs. Cela exige une réflexion renouvelée sur la syndicalisation des travailleurs précaires d'autant plus que, dans de nombreuses branches, ils deviennent majoritaires et que beaucoup engagent des actions comme dans la restauration rapide aux États-Unis.

Cet d'atelier visait à repérer les domaines et lieux de coopération concrète. Il doit nous permettre de faire prendre conscience à nos adhérents respectifs de ce qui se joue au niveau international pour les salariés.

Pour être utile, l'échange sur le travail précaire, la négociation collective et l'action syndicale doit faire l'objet de décryptages car nos systèmes et nos histoires syndicales sont différents. C'est donc un effort en matière de formation syndicale sur ces questions que les participants ont repéré.

L'objectif suivant sera de créer un cadre nous permettant de partager des informations sur la Santé et la sécurité au travail des travailleurs précaires et préparer une action commune ou parallèle à laquelle nous participerons tous. La première semaine de décembre a été évoquée en référence à l'accident de Bhopal. Dans deux secteurs, les collectivités territoriales et la métallurgie, les participants s'attacheront à construire échanges et coordination sur la santé et la sécurité au travail et l'intensification du travail. Enfin, chaque participant réfléchira à des programmes de formations syndicales en fonction de ses capacités.

Le dernier jour, l'atelier a participé au rassemblement des travailleurs précaires de la collecte des ordures ménagères de Mumbai qui fêtaient leur victoire et les contrats permanent de 2 700 d'entre eux. Ils voulaient aussi montrer leur mobilisation contre les attaques du gouvernement indien contre la législation du travail.

MLB



Retour sur la lutte des travailleurs précaire du nettoyage de Mumbai

À Mumbai, ville la plus peuplée d'Inde avec plus de 12,4 millions d'habitants, plus de 30 000 travailleurs sont chargés de la collecte des ordures ménagères. Beaucoup sont des travailleurs précaires dalits (hors castes intouchables). Ils travaillent de 12 à 14 h par jour, 365 jours par an pour un salaire de moins de 1,3 €.

La lutte pour leurs droits a commencé au début des années 1990. Intouchables, ils acceptaient l'exclusion bien que la Constitution indienne adoptée en 1950 ait abolie l'intouchabilité et interdite toute discrimination basée sur la caste. Par ailleurs, le mouvement syndical s'est plus développé dans le secteur formel alors que les dalits travaillent surtout dans le secteur informel. Illettrés, intouchables et dépendants, ils étaient plus faciles à exploiter et les syndicats des travailleurs municipaux des principales confédérations syndicales éprouvaient des difficultés à prendre en compte leur situation.

À la fin des années 1980, à Mumbai, des militants syndicaux d'autres secteurs, prenant conscience des conditions de vie et de travail dans la collecte des ordures ménagères, ont décidé d'organiser les travailleurs du secteur. Pendant près d'un an, ils sont allés à leur rencontre sur leur lieu de vie ou ont voyagé avec eux dans les camions transportant les ordures ménagères. Au début, il s'agissait de les connaître et de les informer sur leurs droits.

La première action visait à obtenir de l'eau potable dans les décharges. Face aux sous-traitants et à la municipalité qui se rejetaient la responsabilité, il aura fallu une grève de

la faim de trois jours de centaines de travailleurs pour des accès à l'eau potable concédée au nom des droits humains et non pas du droit du travail. Cette action leur a donné confiance. Aussi, le 19 août 1997, le Jour de l'Indépendance, jour férié, 2 000 travailleurs dans leur vêtement de travail de tous les jours, un slip, ont marché jusqu'au siège de l'État du Maharashtra à Mumbai, en silence, empêchant ainsi toute intervention de la police mais rendant la situation inconfortable pour les élites juste par leur présence. L'étape suivante les engagera, avec l'aide des militants, dans une lutte qui durera dix ans et permettra à 1 200 travailleurs d'obtenir un contrat permanent et en 2007 de devenir des salariés de l'entreprise.

Le 17 janvier 2014, trois organisations syndicales dont KVSS-NTUI mobilisaient près de 3 000 travailleurs municipaux précaires pour exiger du Maire de Mumbai qu'il respecte enfin la décision adoptée 4 années de suite par le Commissaire au travail : les travailleurs en CDD doivent avoir les mêmes salaires que les permanents – ce qui est une obligation légale ; cela leur permettra de passer d'un salaire de 8.000 roupies (109 €) à 22 000 roupies (303€). Le 13 novembre, le Tribunal industriel a donné raison aux travailleurs, la municipalité de Mumbai devra intégrer 2 700 travailleurs avec des contrats permanents et leur payer les salaires en retard. Le tribunal a également supprimé une « nouveauté », le contrat de volontaire qui visait à éliminer la relation de travail.

Par ailleurs, Narendra Mody, Premier ministre depuis mai 2014, propose de modi-



fier les dispositions légales concernant le contrat de travail pour mettre en dehors du cadre légal les travailleurs du nettoyage, dernier travail encore dédié à une caste, les dalits. Et ceux qui sont déjà hors des frontières du village seraient hors de la loi et ne pourraient jamais devenir des salariés permanents.

Fin novembre et début décembre, ils ont manifesté pour leur victoire et pour montrer leur engagement contre les attaques du gouvernement de l'Inde contre la législation du travail.

MLB

Pour un salaire minimum dans les plantations de thé

Suite à l'Atelier sur le travail précaire à Mumbai, une partie de la délégation est allée rencontrer les syndicats des travailleurs/euses des plantations de thé dans la région de Darjeeling au Bengale occidental.

Les 11 et 12 novembre 2014, 23 syndicats de travailleurs du thé de la région avaient appelé à deux jours de grève suivis par près de 100 % des travailleurs pour la mise en place d'un salaire minimum. En 1948, le

gouvernement du Parti du congrès a instauré un salaire minimum. Et en 1954, les confédérations syndicales de l'époque, les patrons et le gouvernement ont signé un accord fixant le salaire minimum à l'équi-

valent de ce qui permet d'obtenir 2 700 calories par jour. Depuis, il existe un salaire minimum dans tous les secteurs en Inde sauf dans celui du thé – le secteur qui compte le plus grand nombre de travailleurs. Au Bengale occidental, ils sont 350 000 travailleurs permanents dans les plantations et au moins autant de précaires saisonniers.

Les salaires sont définis par le « Plantation labour Act » (loi du travail dans les plantations). Il fixe les salaires et les avantages des travailleurs. Une partie du salaire est réglée en roupies et une autre en nature. Dans les plantations de montagne, le salaire est de 90 roupies par jour (1,25 €) alors qu'il faudrait entre 250 et 300 (3,47 et 4,17 €) roupies pour vivre – à noter que dans les autres régions productrices de thé, les salaires sont plus élevés par exemple 228 roupies (3,17 €) au Karnataka - alors que le thé produit dans

les plantations de montagne de la vallée de Darjeeling fait partie de ceux qui sont vendus le plus cher.

La négociation salariale a lieu dans le cadre d'un mécanisme tripartite et les syndicats considèrent que le rapport de force est faussé. L'instauration d'un salaire minimum est essentielle pour l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les plantations en particulier en matière d'hygiène, d'alimentation, de santé, d'éducation mais aussi d'intégration dans la région. En effet, dès le début des plantations, les britanniques ont fait venir des travailleurs d'autres régions ou d'autres pays dans les plantations - enclaves sans contact avec l'extérieur – au point qu'ils parlent rarement le Bengali ou le Hindi et que dans les plantations des plaines, ils ont au fil des ans créé leur langue de communication.



Alors que le gouvernement du Bengale occidental a pris l'engagement d'appliquer un salaire minimum, aucun délai n'a été fixé. Les 23 organisations syndicales restent donc mobilisées autour de leur revendication.

MLB

Hong Kong : des dirigeants syndicaux menacés d'arrestation



Le 12 janvier, l'espace International de la CGT envoyait un message de solidarité à HKCTU de Hong Kong.

De la fin du mois de septembre au 11 décembre 2014, avant d'être délogés par la police, des milliers de Hongkongais se sont mobilisés pour l'organisation démo-

cratique des élections en 2017 en particulier sur les candidatures.

La Confédération des syndicats de Hong Kong avaient appelé à une grève générale et à une manifestation – les deux largement suivies - pour soutenir les réformes démocratiques et contre l'utilisation de la violence pour répondre aux revendications de la population et des travailleurs.

Aujourd'hui, les dirigeants politiques et la Police de Hong Kong répondent à cet engagement de HKCTU pour la démocratie, la liberté d'expression et de manifestation, par des menaces d'arrestation à l'encontre de deux de ses dirigeants, Lee Cheuk-yan, le secrétaire général et Mung Siu-tat, le directeur exécutif.

Engagée pour la défense des droits humains et des travailleurs partout dans le monde, la CGT s'élève contre ces arrestations qui vont à l'encontre d'une organisation juste de la vie démocratique. Elle renouvelle sa solidarité au mouvement syndical de Hong Kong et HKCTU.

Le 17 janvier, Lee Cheuk-yan, secrétaire général de HKCTU, a été retenu deux heures suite à la convocation de la police. Une cinquantaine de militants s'étaient rassemblés devant le poste de police pour le soutenir face à l'accusation d'organisation, incitation et participation à une assemblée interdite. L'audition de Mung Siu-tat, le second dirigeant convoqué, le 22 janvier fera l'objet d'une nouvelle mobilisation de solidarité.

MLB

Nouvelles des pays d'Outremer

La Réunion / Mayotte



Les 27 et 28 novembre 2014, s'est tenu le 12^e congrès de la Confédération générale du travail de la Réunion (CGTR). Il a été marqué par la réélection du secrétaire général Ivan Hoarau et l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante. Ils ont pour mot d'ordre de défendre l'emploi à la Réunion et de lutter pour de meilleures conditions de vie et de travail pour tous.

À l'ordre du jour du congrès, une nouvelle convention de coopération entre la CGT de France métropolitaine et la CGTR. Elle

a été ratifiée à l'unanimité avec l'inscription dans ses statuts de son affiliation à la CGT.

Ainsi, La CGTR est la première centrale des DOM à ratifier et mettre en œuvre la nouvelle convention de coopération établie entre les confédérations CGT des départements d'outre-mer (DOM) et la CGT de France métropolitaine, représentée par Philippe Lattaud, secrétaire confédéral.

Elle a été suivie en décembre par la signature de cette même convention entre Salim Nahouda, secrétaire général de la CGTMA (Mayotte) et la CGT.

La mise en œuvre par le gouvernement des lois de 2008 et de 2010 en matière de représentativité a conduit les CGT de France métropolitaine et des DOM à élaborer ensemble une nouvelle convention. Celle-ci permet d'assurer aux confédérations des

DOM leur représentativité et la prise en compte de leurs voix sur le plan national.

Cette affiliation, à caractère bien spécifique, reconnaît leur entière souveraineté dans tous les domaines, conformément aux rapports historiques entre les confédérations des DOM et de France métropolitaine. Ces rapports se sont construits sur la base des luttes anticoloniales et des revendications à l'autodétermination et à l'indépendance portées par les syndicats CGT des DOM et soutenues par la CGT de France.

C'est dans cet esprit qu'est exclue la possibilité d'affiliation directe à la CGT d'organisations ou de structures syndicales basées dans un territoire d'outre-mer autres que les confédérations signataires de la convention..

MM

Mayotte



La lutte paye toujours ! À Mayotte, depuis septembre 2014, les fonctionnaires territoriaux responsables de la propreté urbaine de la

commune de Koungou contestaient leur transfert au Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte (SIDEVAM 976). En décembre, après trois mois de grève, ils ont obtenu gain de cause sur toutes leurs revendica-

tions. La CGT, présente avec la CGTMA auprès des salariés de Mayotte, a dénoncé l'illégalité de la décision de transfert et réclamé la réintégration des salariés dans leur fonction.

C'est par arrêté municipal et sans consultation des instances représentatives du personnel (IRP) que le maire de Koungou - qui est aussi le président du SIDEVAM 976 - deuxième plus grande commune de Mayotte et qui possède son propre réseau de collecte des déchets, a décidé de ce transfert. Pour une telle décision, qui impacte l'exercice du service, la consultation des IRP est pourtant rendue obligatoire par la loi.

Suite au passage de Salim Nahouda, secrétaire général de la CGTMA, et de Matthieu Moriamez, conseiller confédéral CGT, au journal télévisé le mardi 2 décembre, le maire de Koungou a immédiatement pris contact avec S. Nahouda, qu'il a reçu dès le lendemain. Le maire a accédé à toutes les revendications des salariés. Il a donc annulé le processus de transfert du service de propreté de la commune et s'est engagé à tenir un comité technique pour présenter le projet aux salariés. La CGT salue la détermination des fonctionnaires et l'engagement sans faille de la CGTMA au service des travailleurs mahorais.

MM

La Guyane : là où la France est voisine du Brésil. Visite à Cayenne

À l'automne dernier, l'Espace International a rendu visite aux camarades de l'UTG. Les relations entre la CGT et l'UTG s'étaient dernièrement fait un peu plus distantes, et il fallait échanger de vive voix pour clarifier des malentendus qui s'étaient visiblement installés avec le temps.

Comme il s'avère, outre un choc thermique (40°C tous les jours sont difficiles à gérer pour les parisiens que nous sommes), il y a aussi un choc des cultures : des siècles de colonialisme français ne sont pas passés sans laisser des traces. S'il s'agissait uniquement des bienfaits, comme un certain président français se plaisait à dire, nous allions le découvrir pendant le voyage.

Les camarades de l'UTG nous ont accueillis chaleureusement, mais aussi intrigués. Le projet de convention entre la confédération de la métropole et leur confédération de la Guyane ne faisait pas et ne fait pas unanimité.

Suite à la lecture des présentations de ce Département d'Outre-mer, nous savions que le chômage était record, surtout dans la jeune génération, que la pyramide des âges était le contraire de ce que nous connaissions de la métropole. La génération des moins de 25 ans y est dominante dans la société ! L'économie en dehors de Kourou, où au rythme des décollages des Ariane-4 et Ariane-5, des dizaines d'ingénieurs débarquent depuis Toulouse ou Munich, il n'y a quasiment pas d'industrie, et très peu de tourisme. Les quelques voyageurs qui viennent pour voir le pays, disparaissent très rapidement dans la forêt amazonienne, et ne s'attardent pas dans les quelques villes de la côte de l'Atlantique sud. Les produits industrialisés sont pour la très grande majorité importés « de France » (c'est-à-dire de la métropole). Les échanges avec les pays voisins (Brésil, Guyane néerlandaise et Suriname) sont plus rares. Pour les locaux, la traversée des frontières se fait aussi plus difficile. L'administration française craint les migrants.

Dans les discussions avec nos camarades de l'UTG, il était aisé de se rendre compte que la dépendance de la Guyane vis-à-vis de la France est à double tranchant. D'un côté, le système social français, la présence (militaire, sanitaire et administrative) française fait que le territoire ne coule pas complètement d'un point de vue social et économique. Mais de l'autre côté, l'appartenance à l'Union Européenne, avec l'application de l'ensemble des normes et standards techniques, isole la Guyane française de l'ensemble de ses voisins immédiats. Les voitures sont aux normes européennes, le réseau électrique est à 230 Volt, les prises sont françaises, le papier à lettres est du A4, et ainsi de suite. Dans les trois pays voisins immédiats, ce sont les normes américaines qui s'appliquent : voitures étasuniennes, papier au format « letter », réseau électrique à 110 Volt, et prises américaines. Ces normes s'appliquent de la Terre de feu jusqu'au nord du Canada – sauf en Guyane. Peu surprenant alors que les échanges entre voisins directs soient difficiles. Les camarades s'interrogent : comment se fait-il que le Suriname s'en sorte mieux que la Guyane française ?

Dans les rues, nous nous apercevons rapidement que si nous sommes en France, nous sommes cependant bien en Amérique du sud : bidonvilles en plein centre, implantations militaires omniprésentes, et place des bâtiments administratifs qui occupent une grande partie du centre-ville. Là, en pleine ville il y a un quartier dans lequel nous ne nous aventurerons pas, avec nos têtes de touristes ! Tous les symptômes de la pauvreté et de l'exclusion sont visibles : chômage, drogue.

Les rapports entre les différents types de population sont durs aussi. Une ancienne immigration chinoise du XIX^e siècle côtoie les immigrants récents qui ont réussi à traverser la frontière amazonienne de l'arrière-pays. Ensuite, les Français de métropole sont là, se retrouvent entre eux au Bar des Palmistes, et se font servir par les locaux.



Pour nous, habitués à une plus grande homogénéisation des populations en région parisienne, c'est très déconcertant. Faut-il y lire des rapports de classe ?

Les élèves qui souhaitent entamer des études universitaires après le bac peuvent suivre quelques cours à l'université des Antilles... en Guadeloupe. Mais cette faculté ne propose pas un programme complet. Il faut donc aller en métropole. Les frais de voyage et d'hébergement restant à la charge des familles, le niveau d'études des enfants dépend du niveau économique du foyer des parents !

Face à cette dépendance totale dans quasiment tous les domaines de la vie des citoyens, nos camarades de l'UTG parlent très clairement d'une situation coloniale. La Guyane française est une colonie française, et la métropole, c'est simplement « la France » pour eux.

Les bienfaits de la présence française en Guyane... d'accord, mais pour qui ?

MCN & WJ

Nouvelles Proche et Moyen Orient

La CGT salue la reconnaissance de la Palestine par les parlementaires français

La résolution portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine, adoptée le 2 décembre par les parlementaires français, a une portée hautement symbolique et était depuis de longue date souhaitable. Cette reconnaissance contribue ainsi à conférer une légitimité politique aux Palestiniens qui se battent depuis longtemps pour cela, même si force

est de reconnaître qu'elle arrive bien tardivement.

L'enfermement de la région dans une succession de conflits attisant la haine et la peur de l'autre ne peut se résoudre que par la reconnaissance de l'État palestinien au côté de l'État israélien, seul chemin possible vers

la paix pour les populations des deux pays. L'adoption de cette résolution par les élus de la République n'est qu'un point d'étape et la CGT exhorte donc maintenant le Gouvernement français à reconnaître au plus tôt l'État de Palestine.

OY

Une délégation de la CGT s'est rendue au Liban du 23 au 28 novembre

À l'invitation de la FENASOL, confédération syndicale libanaise, une délégation de la CGT (Jean-Jacques Guigon pour la Confédération et Lynda Bensella pour le comité régional CGT Rhône-Alpes) s'est rendue au Liban du 23 au 28 novembre.

Dès les premiers contacts, le Président de la FENASOL, Castro Abdallah, nous a fait part de la gravité de la situation dans ce petit pays voisin de la Syrie et d'Israël.

Nous avons parfois entendu l'expression désabusée : « *Rien ne va plus, mais jusqu'ici tout va bien* ». Mais bien plus souvent et plus gravement « *Le Liban se situe aujourd'hui entre le pire et le pire* ».

En effet derrière ces expressions se cache à peine la question : Jusqu'à quand le Liban va-t-il résister au maelström qui a emporté la Syrie, l'Irak, le Yémen et la Lybie ? Les problèmes dans cette région du monde sont à l'évidence plus contagieux que les solutions...

Le Liban est en crise :

- **crise politique** : le pays est sans Président de la République depuis de nombreux mois, le Parlement vient pour la deuxième fois de proroger son

mandat sans passer par la voie démocratique et le Premier Ministre est politiquement quasi paralysé. Et cela a, bien sûr, des conséquences concrètes. Plus aucune loi n'est ratifiée, pas plus celle sur l'augmentation indispensable des salaires des fonctionnaires, que celles touchant au domaine militaire - et ce dans le contexte extrêmement sensible et dangereux du Liban aujourd'hui ;

- **crise sécuritaire** : la guerre civile syrienne est aux portes entrouvertes du pays. DAECH, en mettant ostensiblement de l'huile sur les relations difficiles et tendues entre les sunnites libanais et le Hezbollah, a la volonté, à peine dissimulée, de faire du Liban son unique accès à la mer. Des drapeaux de DAECH flottent à certains balcons de Tripoli au nord du pays ;
- **crise économique** : inflation à 14 %, chômage réel à près de 40 %, disparition de pans entiers de l'industrie, ... Depuis le début de la guerre, l'économie libanaise a perdu 17 milliards de dollars, soit un manque à gagner de 9 % du PIB cumulé entre 2011 et 2014. L'économie libanaise repose essentiellement sur des PME (textile, cuir, chimie, aluminium, verrerie, construction...). Elle est

aujourd'hui en grande difficulté. L'industrie du médicament est en chute libre et celle de l'électroménager a complètement disparu. Ce qui n'empêche pas la (toute) petite frange des plus riches de s'enrichir comme jamais... ;

- **crise sociale** : dramatiquement évidente... Un peu plus de 4 000 000 d'habitants, et presque 1 500 000 réfugiés syriens dont 400 000 enfants d'âge scolaire. Les écoles libanaises en accueillent 100 000 et, comme les hôpitaux, elles sont saturées. Il faut ajouter 500 000 palestiniens (les noms des camps de Sabra et Chatila « parlent » à notre mémoire militante).

Ainsi, le taux de réfugiés par habitant est le plus élevé au monde. Le patronat, à des degrés divers, s'appuie sur les drames humains pour tirer salaires et droits sociaux vers le bas. Et les difficultés, voire les conflits croissent au quotidien entre les « *extrêmement pauvres d'ici (libanais) et de là-bas (syriens et palestiniens principalement)* ».

La vie est entièrement réglée sur un confessionnalisme tournant le dos à ce que pourrait être l'intérêt national. Et seule, ou presque, la FENASOL est une organisation ouverte et accessible à tous ceux qui veulent

voir leurs droits au logement, à la santé, à l'éducation, leurs droits de travailleurs respectés et améliorés. À la FENASOL et à la FENASOL seulement, ou presque, maronites, sunnites, chiïtes, druzes, ... militent ensemble au quotidien.

Dans les semaines à venir, la CGT va appuyer la plainte que la FENASOL a déposée auprès de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les nombreuses atteintes aux droits syndicaux. Par exemple, les fonctionnaires n'ont toujours pas le droit de se syndiquer et l'expression même de « dialogue social » n'existe pas. À cela, le ministre du Travail que l'on a rencontré n'a pu, et pour cause, apporter le moindre démenti...

Étant donné l'investissement important de la FENASOL et de la CGT sur les questions des travailleurs migrants et des « travailleurs sans papiers », nous souhaitons rencontrer des militantes « travailleuses domestiques ». Elles sont (ce sont principalement des femmes) autour de 250 000 au Liban exploitées par de véritables « gangs » de leur pays d'origine qui les « vendent » à des patrons avec, de fait, la complicité du gouvernement libanais corrompu.

Nouvelles des Balkans

À la fin du mois de novembre dernier, le Front National organisait à Lyon, à l'occasion de son congrès, une conférence invitant le banc et l'arrière banc de l'extrême droite européenne.

Nous sommes écoeurés par la participation à ce meeting d'Andreï Isaev, premier vice-président de la Fédération des Syndicats « Indépendants » de Russie (FNPR), première organisation syndicale du pays. Certes Isaev filait depuis des années un bien mauvais coton, notamment depuis son intégration aux rouages du pouvoir de Poutine et son élection comme vice-speaker de la Douma sur les listes de Yedinaya Rossia, le parti prési-

Nous nous sommes retrouvés avec 50 à 60 travailleuses domestiques du Proche-Orient, du Pakistan, des Philippines, d'Afrique et d'Asie qui ont réussi à quitter leur travail et leur patron pour participer à cette rencontre faite de débats, de témoignages et de promesses de victoires. Ce fut l'un des moments les plus riches syndicalement et émotionnellement de cette mission au Liban.

Elles n'ont pour la plupart qu'un jour de repos par quinzaine. Et, de plus en plus nombreuses, elles profitent de ce court répit dominical pour se retrouver dans les locaux de la FENASOL pour connaître leurs droits, être formées et construire une indispensable chaîne de solidarité entre elles.

C'est par convention que leurs pays d'origine d'Afrique ou d'Asie, avec la complicité du gouvernement libanais, fixent leurs salaires qui vont de 150 à 400 €/mois. Et en plus, les trois premiers mois de ces salaires de misère servent intégralement à payer (rembourser!) l'Agence de Placement.

Extraits de leurs témoignages :

- « Nous n'avons pas le choix, ou nous luttons pour nos droits ou nous baïssons les bras. Alors nous luttons ! »

- « S'organiser, c'est se sentir moins seules »
- « Nous sommes ici chez nous ! »
- « Nous on vient de se créer. On est comme des enfants et vous la FENASOL et la CGT vous êtes nos parents ».
- « Notre combat est un combat pour être régulariser et ne plus vivre la peur au ventre »

Castro Abdhalla, Président de la FENASOL, nous apporte quelques précisions. Même lorsque ces travailleuses ont des papiers, leurs enfants même petits peuvent être expulsés.

Pour mener ce combat, la FENASOL a besoin de l'expérience de la CGT et d'autres, pour mieux s'investir dans ce nouveau champ revendicatif. Nous travaillons sur du « difficile », face à des forces et un pouvoir farouchement antisyndicaux. Mais « Il est important pour la FENASOL de défendre les droits des marginalisés ».

Cette rencontre s'est terminée par des chants solidaires et des discussions informelles sur le racisme immonde subi au quotidien et sur les expulsions d'enfants.

JJG

Fédération de Russie : honte à Andreï Isaev !

dentiel. C'est d'ailleurs en tant que représentant de cette formation politique amie de Marine Le Pen qu'il participait au congrès du Front National.

En se prêtant à cet exercice lamentable de racolage, Isaev s'est ridiculisé : il a prononcé un discours surréaliste faisant référence au combat des résistants français face aux envahisseurs nazis dans la ville de Jean Moulin devant des congressistes mi-médusés, mi-hilares.

Alors qu'il reste pressenti pour prendre prochainement les rênes de la FNPR, Isaev participe, au nom de la recherche de soutiens géopolitiques pour son maître, à la



vaste opération de séduction du Kremlin en direction de l'extrême droite européenne.

PC



Mobilisation victorieuse pour sécuriser la ratification par la France de la convention 181 de l'OIT

Que dit la convention 181 de l'OIT ?

Ce texte, adopté par la conférence internationale du travail en 1997 et ratifié pour l'heure par 28 pays (dont une douzaine de pays membres de l'UE sans l'Allemagne), porte sur les agences privées pour l'emploi et incite les gouvernements à autoriser et favoriser leur développement en parallèle des services publics pour l'emploi.

Il s'agit de la seule convention de l'OIT pour laquelle nous ne sommes pas très pressés que la France la ratifie. À l'inverse et ce n'est sans doute pas un hasard, cette convention fait partie des très rares à remporter les faveurs du patronat au plan mondial.

Comme le dit Bernard Thibault, représentant des travailleurs au CA du Bureau International du Travail dans un courrier adressé à François Rebsamen le 12 décembre 2014 : « si la convention 181 peut représenter un progrès pour les pays qui ne sont pas dotés d'un service public de l'emploi, sa ratification par la France n'apporterait aucun bénéfice et aucune amélioration du service que la collectivité doit aux millions de personnes privées d'emploi dans notre pays » (...). « on connaît les motivations (des agences privées) : capter des marchés publics en faisant apparaître le service public de l'emploi comme inefficace, archaïque et trop coûteux, comparé à celui qu'elles affirment assurer. Or, on peut sérieusement s'interroger sur la qualité et les motivations de leurs services. En février dernier, Pôle Emploi a été contrainte de verser 3,5 millions d'euros d'avance sur marchés à son prestataire pour lui éviter la liquidation, ce qui aurait conduit à abandonner le suivi de milliers de privés d'emplois. La Cour des comptes, dans une étude datant du mois de juillet a fort justement pointé des dysfonctionnements dans le suivi des chômeurs confié à des sociétés privées ».



Il faut aussi tenir compte

dans ce dossier du contexte de l'émotion des personnels de Pôle Emploi déjà confrontés à la tension des moyens humains et matériels dans cette phase de progression constante du chômage, face à ce qui apparaît comme une poursuite du mouvement de privatisation de la mission de placement des demandeurs d'emplois.

Il convient enfin de souligner que la convention ne porte pas que sur les agences privées mais également sur les agences d'intérim et autres structures employant des travailleurs pour les mettre à disposition d'une tierce personne physique ou morale (article 1). Cela élargit le champ avec des conséquences tant négatives (en pérennisant davantage encore l'intérim et le faisant apparaître comme relevant du service public de l'emploi) que positives, car de fait, des entreprises privées se trouvent visées directement par une norme de l'OIT : on peut dès lors leur opposer d'éventuelles violations des articles 4 sur les libertés syndicales, 5 sur les discriminations, 6 sur la protection des données, ou 8, qui est un excellent article sur les travailleurs migrants.

Une ratification sans effet apparent immédiat ...

Une éventuelle ratification de la convention 181 ne produira aucun changement immédiat par rapport à la situation que nous connaissons. En effet, les organismes de placement privés (OPP) existent déjà en France, suite à la loi de « libéralisation » de ce « marché » du 18 janvier 2005. Mais ils assument une mission de service public par délégation et restent exclusivement encadrés par Pôle Emploi.

L'argument souvent avancé en faveur d'une ratification est que cette convention pourrait être un rempart pour que le « service » rendu par les agences de placement privées ne devienne pas payant pour les chômeurs. Et qu'elle garantit aussi les principes de non-discrimination, de protection des données ainsi que l'existence d'un service public de

l'emploi assumé par la puissance publique, au côté des agences privées.

Notons que la ratification de la convention 181 entraînera une dénonciation immédiate et automatique de la convention 96 sur les bureaux de placements payants, datant de 1949 et ratifiée par la France en 1953. Cette convention invitait les pays l'ayant ratifiée à supprimer les bureaux de placement privés et « lucratifs » et à leur substituer un monopole du placement par la puissance publique. Dans l'intervalle avant l'institution du monopole public, elle réglementait et encadrait fortement l'activité des bureaux de placement privés.

... mais dont les conséquences de long terme pourraient être dommageables

Une ratification rendrait difficile pour le législateur toute velléité de revenir en arrière sur le statut, et surtout sur l'existence même de ces agences privées pour l'emploi. Toute nouvelle loi portant sur ces aspects contreviendrait en effet aux principes énoncés par cette convention. On nous rétorquera sans doute que l'article 3 de la convention garantit que le statut juridique des agences privées doit obéir aux législations nationales et que l'article 13 leur fixe un cadre et des obligations. Il n'en reste pas moins que si la France ratifie la convention 181, il sera alors impossible de revenir de manière législative sur leur existence, rendant irrémédiable le recours aux agences privées.

Quant à l'argument de la gratuité, il ne tient pas : ces agences tournent autour des fonds publics et considèrent les chômeurs comme une population par définition insolvable. C'est davantage l'argent de l'État que celui des chômeurs qui les intéresse. De plus, même malgré cette « garantie », certains pays ayant ratifié cette convention comme la Moldavie, autorisent des agences de chasseurs de tête pour les cadres à faire payer une partie de leurs services lorsqu'ils abou-

tissent à un placement (source CNSM : Confédération Nationale des Syndicats de Moldavie). Notons aussi que l'article 7 de la convention, tout en posant le principe général de gratuité (alinéa 1) autorise aussi ses dérogations (alinéas 2 et 3).

Il apparaît donc nécessaire de sécuriser toute éventuelle ratification de cette convention. Après une brève campagne en raison

du calendrier de soumission de ce texte à l'assemblée nationale, nous avons demandé et obtenu :

Que nos préoccupations soient reprises dans le texte d'accompagnement de la loi : priorité au service public de l'emploi, intangibilité de la gratuité, possibilité pour le législateur de revenir sur le statut ou les missions des agences privées, ...

Que la France réactive la ratification de certaines normes qui nous semble plus urgente, notamment les conventions 143 sur les travailleurs migrants (datant de 1975), 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (2001) et 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (2011).

PC

Écho de la CES

Congrès de la CES

Paris, du 28 septembre au 2 octobre 2015, salle de la Mutualité

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a été créée en 1973. Elle compte aujourd'hui 88 Confédérations syndicales nationales réparties dans 37 pays, ainsi que dix fédérations syndicales européennes.

Si la CGT en tant que Confédération est affiliée à la CES, et en grande majorité les fédérations professionnelles de la CGT sont elles affiliées à l'une des dix fédérations syndicales européennes.

Confédération et fédérations sont sollicitées pour l'élaboration des textes.

Pour préparer le Congrès, la CES a prévu un texte appelé « manifeste » que le Comité Exécutif devra valider. Il expose la vision qu'à la CES de l'Europe sociale. Il sera accompagné d'une plateforme politique développant les points résumés dans le Manifeste.

Pour la CES, l'Europe sociale repose sur trois piliers :

- croissance durable, plein emploi, cohésion sociale, emplois de qualité et services publics forts ;
- encouragement des systèmes de relations industrielles, de la démocratie industrielle et du partenariat social (ce que nous appelons « négociations collectives ») à tous les niveaux ;
- droits fondamentaux et normes sociales minimums pour tous les travailleurs en Europe contre le dumping social.

La mise en œuvre de ce programme pour quatre ans, se fera au travers :

- de campagnes ;
- des coordinations des actions nationales ;
- d'un travail politique avec les institutions européennes ;

- du développement de mécanismes institutionnels au niveau européen ;
- de l'intervention dans chaque pays en direction du patronat et du politique.

Sous l'impulsion de Frédéric Imbrecht, membre de la Commission Exécutive Confédérale, chargé des questions européennes, un petit groupe de travail s'est réuni afin de produire un bilan de notre présence à la CES et des propositions.

Des rencontres sont programmées en 2015 entre les organisations de la CGT et l'espace International pour contribuer notamment au manifeste de la CES.

La délégation sera porteuse des avis émis dans ce cadre.

Sur le plan de l'organisation concrète du Congrès, les Confédérations françaises adhérentes à la CES – CGT, CFDT, FO, CFTC, et UNSA – se coordonnent pour assurer son bon déroulement.

MFB

Écho de la CSI

Conseil général de la CSI

Bruxelles, 16 au 18 décembre 2014. Le Conseil général de la CSI s'est réuni pour la première fois depuis le Congrès de Berlin, sous la présidence de João Felício (empêché).

Parmi les sujets débattus, il y avait notamment le programme de travail pour 2015 et le conflit aux normes à l'OIT. Pour l'année en cours, la CSI propose de mener campagne pour la COP-21 qui se tiendra

à Paris en décembre 2015. Il s'agit d'un rendez-vous incontournable pour l'action pour le climat.



Le mouvement syndical mondial est décidé à prendre toute sa place dans le débat et faire pression afin d'obtenir des États la conclusion d'un accord contraignant limitant les émissions à effet de serre. Bien entendu, pour la CSI, il s'agira, en priorité, d'y voir inscrit le principe de la transition juste qui fera en sorte que les conséquences économiques et sociales ne soient pas, comme à l'accoutumé, supportées par les plus faibles. Ceci signifie associer les politiques de réduction des gaz à effet de serre à une politique industrielle proactive, et coordonnée entre les pays.

Le deuxième débat important a été le conflit aux normes à l'OIT où les employeurs lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, une fois de plus, ont bloqué tout compromis (cf. notre dernier Newsletter). Les affiliés à la CSI ont confirmé leur stratégie de saisine de la CIJ

pour trancher le conflit et préparer la prochaine réunion du CA par une journée d'action (le 18 février, dans laquelle la CGT prendra toute sa place). Une réunion de conciliation entre les trois groupes représentés à l'OIT aura lieu au préalable. Cependant, les positions des uns et des autres ne semblent pas bouger... Pour le soutien à la position des travailleurs, le vote des gouvernements africains sera décisif, et la période qui nous sépare de la réunion du CA doit être mise à profit pour une campagne de conviction sur ce continent.

Lors des rapports des continents, Victor Baéz, président de la CSI Amériques, a rapporté sur la campagne liée au document « Plateforme de Développement des Amériques » (PLADA) (1) qui s'organise sur le continent, et à laquelle il souhaite associer les autres membres de la CSI, pour débattre des propositions élaborées par les syndicats des Amériques.

La question du commerce international a été soulevée en tant que grande thématique importante pour le travail syndical, notamment pour les régions concernées par les négociations pour le TTIP ou TPP. Les syndicalistes africains soulignent que la croissance quand il y en a, n'est pas forcément créatrice d'emplois, encore moins d'emplois de qualité. En revanche, ils voient le secteur informel prendre de plus en plus d'importance. Dans le prolongement des débats du congrès à Berlin, plusieurs affiliés ont souligné leur attente d'une orientation syndicale plus lisible de la part du secrétariat de la CSI.

Parmi les questions d'affiliations, la controverse sur les syndicats du Sahara Occidental s'est poursuivie une fois de plus. Une mission d'exploration sur place a été proposée pour 2015.

WJ

Écho du CESE

L'économie circulaire

L'idée à la base de l'économie circulaire est de favoriser le développement tout en limitant de façon raisonnée la consommation des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de concevoir des produits et des modes de production et de consommation réduisant l'utilisation de ressources : énergie, matières premières, etc. et transformant les déchets et résidus.

Lors de sa session plénière des 10 et 11 décembre 2014, Le Comité Économique et Social Européen a voté en faveur de l'élaboration d'une feuille de route sur la transition vers une économie circulaire. L'économie de l'Europe doit évoluer vers un modèle circulaire reposant sur une utilisation intelligente et efficace des ressources naturelles. Et, en l'état, le plan Juncker est jugé déséquilibré (1). Dans son avis, le CESE insiste sur « la nécessité d'un plan d'action inclusif, tenant compte de la rareté des ressources et agissant de manière ciblée sur la durée de vie des produits en privilégiant l'écoconception intelligente, la réutilisation et la retransformation, en d'autres

termes, l'écologisation de l'économie, renforcera la compétitivité et la résilience de l'Europe à long terme ». Par ailleurs, il convient aussi de responsabiliser davantage les consommateurs et les producteurs, et de veiller à protéger la santé de tous, travailleurs compris, d'éviter la formation de secteurs « deuxième zone », au rabais. La perspective d'une économie circulaire pourrait ainsi être un moteur de la croissance et de la création d'emplois dans les régions européennes.

Des rumeurs avaient pu faire penser que l'économie circulaire sortirait de l'Agenda politique de la nouvelle Commission européenne - craintes levées partiellement, la Commission européenne ayant décidé de modifier sa proposition législative d'ici fin 2015.

Les PME : des compétences, des activités et des emplois nouveaux

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent des piliers essentiels de l'écono-



Comité économique et social européen

mie européenne. Bien que le CESE accueille favorablement le plan d'action vert pour les PME et l'initiative pour l'emploi vert, il estime que ceux-ci ne vont pas assez loin. « Des mesures concrètes et un soutien pratique sont nécessaires pour aider les PME à devenir plus durables et plus écologiques. Il existe un vaste potentiel de création d'emplois à exploiter, à condition de parvenir à former les personnes en conséquence » selon Antonello Pezzini (Groupe Employeurs), qui appellent à combler les lacunes en matière de compétences vertes grâce à une utilisation ciblée des Fonds structurels et des instruments d'innovation.

Santé et sécurité au travail – cadre stratégique 2014-2020

Dans son avis sur la santé et la sécurité au travail (2) dont le rapporteur était Carlos Trindade (Groupe Travailleurs, CGT-P), le CESE se félicite du renforcement de la coordination entre les services publics dans le soutien aux PME et considère comme indispensable que les inspecteurs du travail

(1) <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.press-releases.34305>

(2) COM(2014) 332 final – <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0332&from=fr>

soient plus nombreux et mieux formés. En effet, dans près de la moitié des États membres, le seuil minimum recommandé par l'OIT - soit 1 inspecteur pour 10.000 travailleurs - n'est pas atteint. Les entreprises et les États membres doivent investir davantage dans la prévention et garantir la participation des travailleurs. Par ailleurs, la Commission doit publier, de toute urgence, les rapports et analyses statistiques

de la liste des maladies professionnelles, en particulier les accidents survenus pendant les heures de travail. Il faudra aussi approfondir l'étude des nouveaux risques et préparer des mesures de nature législative ou autre adaptées. La Commission doit intensifier les consultations avec les partenaires sociaux et développer des actions concertées pour que la mise en œuvre de cette stratégie soit efficace. Enfin, Le CESE regrette que

la Commission ne définisse aucun objectif quantifié au niveau européen pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il recommande aux États membres d'intégrer cette quantification dans le cadre de leurs stratégies nationales.

ALN

REFIT : simplification législative ou dérégulation européenne ?

Dans un avis adopté à la quasi-unanimité, le Comité économique et Social Européen précise que le processus de simplification législative européen ne doit pas avoir pour effet de diminuer le niveau de protection des citoyens, des travailleurs et des consommateurs.

Il s'agit donc d'un point d'appui important pour le mouvement syndical, dans un contexte où le patronat, au niveau européen et national, pousse à la déréglementation maximale, sous prétexte de compétitivité et de croissance économique.

L'avis du CESE porte sur le programme européen REFIT. Pour mémoire, ce programme s'inscrit dans une progression débutée en 2003 par l'initiative «Mieux légiférer», devenue «réglementation intelligente» en 2009, puis «réglementation affûtée et performante» sous l'acronyme REFIT. Au départ, il s'agissait de simplifier et d'améliorer la qualité de la législation. Mais cet objectif initial a cédé le pas à l'évaluation permanente et tous azimuts de la législation européenne en vigueur, et à la réduction des «charges» et des «coûts» qui sont progressivement devenus les vrais mots d'ordre, sans aucune considération sérieuses pour les bénéfices que la législation apporte (1). Plus précisément, la réduction des «charges administratives» s'est transformée en réduction des «charges réglementaires». Ces dernières résultent des exigences de la législation et sont mises en place, par exemple pour répondre à de nouvelles normes en matière économique, sociales ou environnementale, ainsi que le rappelle Eric Van den Abeele. Par ailleurs, il précise que *«le fait d'assimiler toute charge administrative à de la bureaucratie inutile est un procédé spécieux car sans procédures administratives, on ne peut assurer la sécurité juridique, le contrôle démocratique et la gouvernance»* (2).

Le programme REFIT débute en 2012, avec pour objectif affiché «d'offrir un

cadre simple, clair et prévisible aux entreprises» et «d'adapter la législation de l'UE aux besoins». Mais aux besoins de qui ? Pour atteindre ces objectifs, la Commission européenne propose de passer au crible les principales législations européennes et l'acquis communautaire, c'est-à-dire l'ensemble des droits et obligations du système de l'Union européenne et de son cadre institutionnel. La mise en œuvre de ces orientations s'est réalisée notamment par une série de retrait de propositions législatives en attente d'adoption, par une autocensure de la Commission qui a décidé de ne pas présenter un certain nombre de propositions, etc. Concrètement, cela s'est traduit par des attaques visant la réglementation relative à la santé- sécurité des travailleurs, des attaques sur le dialogue social, etc. On trouvera dans l'encadré numéro 1, les différents domaines visés par REFIT, ce qui permet de se faire une idée des «besoins» auxquels il a été répondu... et de la méfiance des citoyens et des organisations syndicales vis-à-vis de REFIT.

Dans ce contexte de franche hostilité et de visions opposées, le fait que l'avis du CESE ait pu être adopté par 136 voix pour, deux contre et quatre abstentions doit être souligné. Que dit cet avis ?

Domaines visés par REFIT

Mesures portant notamment sur Reach (produits chimiques), l'environnement, l'acquis sur la santé et la sécurité au travail, la protection des travailleuses enceintes et un meilleur accès au congé parental, la santé et la sécurité au travail dans les salons de coiffure, les troubles musculo-squelettiques, les agents cancérigènes ou mutagènes, sur les tachygraphes, le temps de travail, le travail à temps partiel, le travail temporaire, l'information-consultation, l'information en matière de contrats de travail, l'étiquetage des produits alimentaires ou lié à l'environnement, les notices d'utilisation des médicaments, et les obligations relatives à l'information sur les coûts des services financiers.

Le CESE se déclare «favorable à la réduction des lourdeurs qui pèsent sur les petites, moyennes et microentreprises (test PME) et les citoyens lorsqu'il y a moyen de réaliser plus simplement l'objectif et la finalité pour lesquelles des réglementations ont été mises en place». Autrement dit, le processus de simplification ne doit pas avoir pour effet de diminuer le niveau de protection assuré par la mesure qu'il est envisagé de simplifier. Nous sommes donc loin de la déréglementation souhaitée par le patronat.

(1) Eric Van den Abeele, La réglementation intelligente, affûtée et performante de l'UE : une nouvelle bureaucratie au service de la compétitivité ?, ETUI, Workingpaper 2014.05, pages 5 et 16

(2) Ibid, page 13.

À voir, à lire

VIENT DE PARAITRE

Altermondes n° 40

« Et si on apprenait à construire la paix ? »

Le 18 décembre, Altermondes a sorti en kiosque son n° 40, 2^e numéro de la nouvelle formule, sur le thème de la Paix. Centrafrique, Égypte, Irak, Libye, Mali, Nigéria, Syrie, Ukraine, Russie... les conflits n'en finissent plus de monopoliser la Une des médias, entretenant le sentiment que la planète s'embrase, sous les coups du fondamentalisme religieux, du nationalisme et du terrorisme. Altermondes choisit de montrer dans ce dossier que la paix est non seulement nécessaire, mais possible en donnant la parole à des entrepreneurs de paix qui, envers et contre tout, défendent une autre vision du monde. L'indien Kailash Satyarthi, prix Nobel de la Paix avec la pakistanaise Malala Yousafzai, nous accorde un grand entretien exclusif. « Éducation et paix sont étroitement liées. L'éducation doit véhiculer le sentiment d'être un citoyen du monde », nous rappelle-t-il. Ce nouveau numéro propose également :

- un grand reportage au Mexique où la disparition de quarante-trois étudiants et les découvertes successives de plusieurs fosses clandestines ont plongé le pays dans une crise sans précédent ;
- un reportage photo en Bolivie - « Accouchements sur le toit du monde » - où des femmes viennent accoucher en toute confiance dans des salles interculturelles de certains hôpitaux ;
- un coup de projecteur sur des actionnaires activistes qui, comme Marie-Claude Hessler à Mattel, achètent des actions de grandes entreprises pour tenter de rendre leurs politiques plus responsables :
 - ✓ le témoignage de Memmuna Jalloh, sage-femme en Sierra Leone, sur la dégradation du système de santé dans son pays, confronté à l'épidémie d'Ebola ;
 - ✓ des interviews de personnalités comme Maria Georgescu, directrice d'Aras, principale association de lutte contre le sida en Roumanie, Françoise Schein, céramiste belge et Leonardo Padura, écrivain cubain.
- Nous lire, c'est agir ! Vous abonner, c'est garantir l'existence d'un média citoyen qui fait entendre la voix des sociétés civiles du Nord comme du Sud !

<http://www.boutique-aboweb.com/altermondes/www/product/index/id/1>



De même, les PME et les micro entités ne peuvent être exemptées d'appliquer la législation, selon le CESE. Le principe du Think Small First (3) doit être interprété comme consistant à « prendre en compte, lors de la formulation de la législation, le fait qu'elle s'appliquera aussi à de petites structures, sans que la réalisation de l'objectif défini par la législation n'en soit affectée ».

Le CESE estime que toute révision de la législation doit être mûrement réfléchie et s'inscrire dans le long terme afin d'assurer prévisibilité, sécurité juridique et transparence.

Pour le CESE, la « réglementation intelligente » respecte la réglementation et les objectifs stratégiques liés à la protection des citoyens, des consommateurs et des travailleurs, les normes d'égalité entre homme et femme, les normes environnementales.

La « réglementation intelligente » doit permettre les évolutions et les améliorations, veiller à agir au nom de l'intérêt général et respecter la dimension sociale du marché intérieur (Cf. accord collectif européen dans le secteur de la coiffure que la commission a refusé de transposer en directive contraignante).

REFIT doit être un objectif partagé, ce qui suppose de créer la confiance entre les parties prenantes (Cf. encadré 1) en prenant en compte les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes et pas seulement celles des employeurs.

Dans la deuxième partie de son avis, le CESE se concentre sur la façon dont le programme REFIT a été mis en œuvre jusqu'à présent. Il se réjouit que la Commission ait la volonté d'améliorer les instruments utilisés (études d'impact) et les processus de consultation, lesquels comportent tous deux des lacunes importantes.

Les études d'impact sont un élément clé dans la démarche REFIT. En théorie, elles sont destinées à réunir des informations sur les avantages et les inconvénients des options politiques envisageables, par le biais de l'examen de leur impact potentiel ou leurs effets en aval lorsque la législation a déjà été adoptée. Mais la Commission

Sources

Eric Van den Abeele, La réglementation intelligente, affûtée et performante de l'UE : une nouvelle bureaucratie au service de la compétitivité ?, ETUI, Workingpaper 2014.05

Revue Française d'Administration Publique, Etudes d'impact et production normative, RFAP-ENA, n° 149.

Denis Meynert, Programme REFIT, INT 750 Avis du Comité Economique et Social Européen, 10 décembre 2014.

reconnait elle-même qu'il y a d'énormes lacunes.

En ce qui concerne les études d'impact, le CESE demande à la Commission :

- d'être plus transparente et de justifier les raisons qui font que telle disposition ou proposition de disposition est soumise, ou pas, à une analyse d'impact ;
- d'assurer une analyse intégrée et équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale
- de prendre en compte les points de vue exprimés lors des consultations.

Pour éviter que le processus de consultation soit uniquement de pure forme, le CESE demande :

- de mieux justifier la prise en compte ou la non prise en compte des remarques et propositions ;
- de mieux structurer le processus de consultation, en donnant la priorité aux partenaires sociaux et organisations intermédiaires plutôt qu'aux simples individus qui ne représentent qu'eux-mêmes ;
- de mieux utiliser les ressources des organes consultatifs (tels que le CESE, les CESE nationaux) et l'expertise des fédérations européennes

DM

(3) Penser d'abord aux PME, principe proposé par la Commission européenne.



Forum social africain

La dernière édition du Forum Social Africain (FSA), s'est tenue à Dakar, du 15 au 19 d'octobre 2014. Ce fut l'occasion pour les mouvements sociaux africains de débattre des principaux défis auxquels le continent est confronté. À la croisée des chemins l'Afrique est aujourd'hui au centre de toutes les attentions, bien évidemment à cause de ses immenses ressources naturelles mais aussi de sa position géo-stratégique. Les foyers de tensions ici et là, ont fini de soumettre les populations à des migrations forcées à l'intérieur et hors d'Afrique. Face à une situation, caractérisée par la faillite des « élites » politiques, les mouvements

sociaux africains cherchent, plus que jamais, à élever la voix et à renforcer leur engagement dans la lutte pour donner chair à l'idée qu'une autre Afrique est possible

La CGT, présente au côté des délégations syndicales africaines, a pris part au débat sur les APE et a co-animé des ateliers sur la lutte des femmes et sur les politiques migratoires. Sur ce dernier point, deux axes de l'action syndicale ont été développés : agir sur les causes des migrations forcées (pauvreté, pillage économique, guerres, désastres environnementaux...) - ce que fait la CGT impliquées avec des forces de la société civile

française - et assurer la défense individuelle et collective des travailleurs migrants, quel que soit leur statut avec l'expertise et la responsabilité propre du mouvement syndical. Parmi les souhaits émis par les participants, celui d'un travail commun entre la CGT et les centrales syndicales africaines sur les accords bilatéraux et conventions bilatérales de sécurité sociale. Il s'agirait de dégager des revendications communes pour que les droits des migrants soient enfin respectés.

BD

La CGT au 6^e Forum Social Mondial des Migrations (FSMM)

La CGT, aux côtés de 186 organisations de 57 pays, était du 5 au 8 décembre 2014 à Johannesburg en Afrique du Sud.

Ce 6^e FSMM, qui s'est tenu pour la toute première fois en Afrique, a commencé par un hommage émouvant à Nelson Mandela à l'occasion du premier anniversaire de son décès. L'Afrique du Sud, où les inégalités sociales sont grandissantes et la politique migratoire de plus en plus restrictive, connaît un nombre important de migrants, lesquels sont très présents dans le tissu social. Le débat sur les migrations devient donc de plus en plus sensible et le Forum a connu quelques difficultés liées à sa tenue. Si l'affluence a été moins large que prévue, il n'en reste pas moins que le Comité local d'organisation du Forum a brillamment surmonté les difficultés et que les plénières ont été de

haut niveau. Parmi les interventions remarquées, il convient de citer celle du Secrétaire général de notre partenaire syndical sur place, la COSATU, qui a prononcé une véritable discours programme sur le rôle des syndicats pour la défense du droit des migrants.

Ce forum fut ainsi l'occasion pour la société civile de partager et d'échanger sur les défis autour de la migration, d'avancer des stratégies consolidées de mobilisation pour construire des politiques migratoires basées sur le respect des droits humains et une plus grande cohésion sociale. Cet espace de discussion, de réflexion, de mobilisation et de propositions de modèles alternatifs qu'est le FSMM a permis d'aborder quatre axes principaux : 1) demandeurs d'asiles, réfugiés et migrations forcées ; (2) migrations, cohé-



sion sociale et intégration ; (3) migrations, mondialisation et crises ; (4) droits humains et citoyenneté.

Le FSMM, évènement thématique dans le processus du Forum Social Mondial, sera très présent du 24 au 28 mars 2015, lors du prochain FSM de Tunis qui accordera une place de premier rang aux migrations.

OY

L'année 2015 devrait voir l'ONU adopter des objectifs de développement durable ODD : que devons-nous en attendre ?

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été travaillés par l'ONU et ses membres tout au long de l'année 2014 et

sont conçus comme une forte incitation à la communauté des nations pour qu'elle prenne des engagements forts sur les ques-

tions environnementales, climatiques et de développement. Ils prennent la suite des Objectifs du millénaire pour le développe-

ment (OMD), adoptés en 2000 à New York par 193 États membres de l'ONU, et par 23 organisations internationales (dont l'OIT) avec la Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations Unies, qui sont arrivés à échéance en 2015. Cette première collection de huit objectifs fondamentaux regroupait de grands enjeux humanitaires comme la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre les pandémies, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes, la lutte contre le travail des enfants et l'application du développement durable.

Les Objectifs de développement durable prennent donc le relais des OMD et comprennent des volets économiques, sociaux et environnementaux. Ils égrènent 17 objectifs et 169 actions ciblées. À titre comparatif, les OMD se limitaient à 8 objectifs et 28 cibles. Les nouveaux objectifs sont en principe « universellement applicables à tous les pays » membres de l'ONU ; ils doivent être adoptés, après de nouvelles séances de consultations et de discussions en septembre 2015, lors de la prochaine assemblée générale des Nations Unies.

Ce processus se déroule en parallèle avec les Conférences des acteurs sur le changement climatique (le fameux processus des CoP, dont la prochaine, la 21^{ème}, se déroulera à Paris à l'automne 2015), et les célèbres sommets de la terre, tous deux sous l'égide de l'ONU. Il associera l'Organisation

Internationale du Travail aux travaux et aux négociations, directement concernée par le 8^{ème} ODD qui devrait concerner le travail décent, mais aussi impliquée dans la réalisation des ODD 1 (lutte contre la pauvreté) et 10 (lutte contre les inégalités). L'OIT se trouve également fortement investie dans le débat sur l'instauration d'une conditionnalité sociale et le respect des normes internationales du travail pour l'obtention de prêts par les institutions financières internationales. Enfin, elle a un rôle à jouer pour que les firmes internationales ne s'exonèrent plus de leurs responsabilités sur ces sujets.

En exclusivité pour notre bulletin international, Bernard Thibault, représentant des travailleurs au CA du Bureau international du travail élu en juin 2014 revient sur les enjeux des ODD : « *on ne peut faire l'économie d'une référence au contexte dans lequel se déroulent les négociations autour des ODD* ». Or, ce contexte ne semble à priori pas favorable à ce que les ODD soient atteignables. Ils peuvent même apparaître en grand décalage par rapport à la situation économique, sociale et politique globale. Il ne s'agit pas là d'un regain de pessimisme mais plutôt d'un nécessaire constat objectif et lucide. L'ambition affichée par les ODD n'en devient que plus essentielle pour renouer avec le progrès social au niveau planétaire. Elle suppose une volonté politique déterminée, ce qui semble manquer dans de nombreux pays. Mais cette ambition affichée dans les ODD reste perfectible : pour ne citer qu'un exemple, la protection sociale doit impérativement prendre en compte la dimension santé au travail.

Sur la méthode, la question de l'association des différents acteurs apparaît également cruciale ; la concertation doit être renforcée. L'enjeu est majeur, car les ODD supposent un engagement résolu des différents acteurs dans le processus et les différentes phases de la négociation. En France, la démarche de concertation lors des conférences environnementales fut positive : il faut sans doute en renouveler l'exercice sur les ODD en l'inscrivant dans la perspective de la conférence sur le climat à Paris et en faisant le lien avec les autres sujets, notamment les thématiques sociales et liées au travail qui nous intéressent au premier plan.

Liste des dix-sept objectifs de développement durable devant être adoptés en septembre 2015

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
- Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie
- Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables
- Instaurer des modes de consommation et de production soutenables
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
- Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat.

Dates à retenir

30 novembre au 26 décembre 2015 : Conférence climatique COP 21 à Paris, qui s'inscrit comme le temps fort environnemental de la dernière partie du mandat de Hollande

15 septembre au 28 septembre 2015 : adoption des ODD lors de l'AG de l'ONU à New-York

3 au 14 juin 2015 : réunion intermédiaire sur le climat à Bonn

31 mai 2015 : projet officiel de texte soumis aux 195 pays membres de la Convention de l'ONU sur le climat

1^{er} au 12 décembre 2014 : Conférence climatique COP 20 à Lima



Sur les entreprises aussi la question est stratégique : les gouvernements peuvent se fixer des objectifs mais cela ne suffira pas si la responsabilité particulière des acteurs économiques est ignorée. Ce que génèrent les entreprises au plan social et environnemental par leurs propres stratégies économiques, au-delà même des politiques sociales qu'elles peuvent conduire, doit être pris en compte. Il faut donc trouver les moyens de mettre les firmes multinationales dans le viseur mais pas uniquement en leur demandant des chèques, plutôt en les engageant et en les responsabilisant effectivement sur leurs démarches et leurs politiques.

Enfin, il ne faudrait pas que le seul enjeu dans le calendrier en France soit la conférence climat, abordé sous le seul angle d'un moment politique. Il convient de formaliser des rendez-vous intermédiaires qui permettent de faire en sorte que les acteurs ne soient pas cantonnés à apprécier le processus une fois celui-ci arrivé à son terme ».

Tout au long de l'année 2015, le bulletin vous tiendra informé de l'avancement des négociations sur les ODD, dans la perspective également de la conférence climatique de Paris en décembre prochain.

PC

Ratification par la France du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels



À l'automne dernier, le Sénat a entériné le vote de l'Assemblée nationale du 26 juin en votant à son tour favorablement la ratification par la France du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La CGT, membre de la Plateforme DESC qui regroupe une trentaine d'organisations (syndicats, associations de défense des droits humains et de solidarité internationale, coalitions) œuvrant en faveur de la lutte contre la pauvreté et pour les droits humains, salue ce vote qui marque une avancée majeure pour la protection et justiciabilité de tous les droits humains en France.

Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 2008, ce protocole vise à renforcer le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel la France a agréé en 1980. En cela, il ne crée pas de nouveaux droits, mais fournit un moyen de faire appliquer ceux déjà reconnus dans le Pacte : les droits au travail, à la santé, à l'éducation, à la nourriture, à l'eau, à des

installations sanitaires, au logement, à la sécurité sociale, à un environnement sain et à la culture.

Entré en vigueur le 5 mai 2013, ce protocole permet aux victimes de violations de leurs droits économiques, sociaux et culturels, au même titre que les droits civils et politiques, d'avoir accès à un recours au niveau international, lorsqu'elles n'ont pas pu obtenir justice au niveau national.

Avec l'ensemble des organisations membres de la Plateforme DESC, la CGT se félicite de la ratification par la France de ce Protocole et appelle le gouvernement à transmettre prochainement l'instrument de ratification aux Nations unies afin qu'il entre en vigueur au plus vite. Parce que les droits économiques, sociaux et culturels sont des droits fondamentaux universels à part entière, garants de la lutte contre la pauvreté, elle regrette également que le gouvernement n'ait pas profité de la ratification du Protocole pour reconnaître l'application



des mécanismes de requêtes interétatiques et d'enquêtes, posés par les articles 10 et 11 du Protocole, et auxquels la France doit expressément consentir par une déclaration officielle pour qu'ils s'appliquent.

OY

Défendre les salariés recrutés dans le cadre du détachement international des travailleurs

Le nombre de travailleurs, quelle que soit leur nationalité, embauchés dans des pays européens à faible couverture sociale et détachés dans d'autres pays de l'UE et notamment en France ne cesse de croître. Les travailleurs détachés réalisent des missions ponctuelles dans un autre pays de l'UE que celui dans lequel ils travaillent en temps normal. Or, si les conditions de travail et de salaire qui s'appliquent sont celles du pays d'accueil, les cotisations sociales, notamment patronales, sont celles du pays d'origine de l'entreprise. Souvent forcés de quitter leur pays pour faire vivre leurs familles, ces travailleurs sont donc utilisés comme un des facteurs du dumping social par les employeurs.

La CGT s'engage dans la défense des droits de ces travailleurs parce que ce sont des salariés qui exercent leur activité sur le territoire français mais aussi parce que nous avons des intérêts communs de salariés à faire valoir. Il s'agit, d'autre part, de lutter contre toutes les mises en concurrence des travailleurs à la base de la stratégie du patronat dans ce domaine.

L'organisation des conditions du détachement international des salariés s'appuie sur une directive européenne de 1996⁽¹⁾ transposée en droit français. Le mouvement syndical aurait souhaité une révision de la directive permettant d'assurer l'égalité complète de traitement. Mais il n'a obtenu, en 2014, qu'une directive d'application⁽²⁾, pour mieux appliquer la directive de 1996 et limiter les abus. Cette évolution était nécessaire mais pas suffisante.

Ces textes assurent le respect d'un noyau dur de droits (conditions d'emploi, salaires etc.) fixés par la loi et les accords collectifs étendus mais pas l'égalité complète de traitement entre travailleurs détachés et travailleurs du pays d'accueil. Ils définissent également la responsabilité de l'employeur, du donneur d'ordre ou du maître d'ouvrage.

Pour la CGT, il est essentiel de repérer les situations de détachement de salariés, de s'assurer que la législation est respectée, de défendre les droits des salariés détachés et d'améliorer leur situation. Cette intervention s'appuie sur la connaissance du cadre légal et des informations à recueillir. Cela passe en premier lieu par la possibilité de consulter la déclaration de détachement les concernant. Celle-ci doit être annexée au registre du personnel de l'entreprise qui les accueille. En cas de non respect de la législation, les employeurs, ou à défaut les donneurs d'ordre ou maître d'ouvrage encourent une responsabilité civile ou pénale.

La CGT défend des revendications spécifiques sur le détachement international des salariés :

- rendre responsable pénalement, socialement et fiscalement les donneurs d'ordre et les maîtres d'ouvrage ;
- donner la possibilité aux délégués de l'entreprise donneuse d'ordre ou maître d'ouvrage de vérifier avec un expert que le prix de marché de la sous-traitance permet de respecter la législation sociale ;
- limiter la sous-traitance à deux niveaux ;
- garantir la libre circulation des militants syndicaux notamment sur les lieux de vie des détachés ;
- fournir au CE les listes et les contrats en amont de l'arrivée des travailleurs détachés (sous-traitance ou intragroupe) comme cela se fait pour les apprentis ;
- informer les Comités d'entreprise européens et les comités de groupe des projets de détachement temporaire intragroupe des salariés ;
- faciliter les interventions des élus du CHSCT du donneur d'ordre auprès des salariés sous-traitants ;
- interdire de détacher en France des salariés résidant en France ;
- instaurer un « forfait social » applicable aux employeurs bénéficiaires du travail

des salariés détachés, supprimant l'effet d'aubaine généré par la différence de cotisations sociales ;

- augmenter de façon significative le nombre d'inspecteurs du travail ;
- impliquer davantage les autorités (URSSAF, gendarmerie, police, douanes, autorités judiciaires...) avec le souci premier de défense des salariés concernés ;
- lutter contre le faux détachement et les infractions à l'application de la directive et ses obligations, dont se rendent coupables les employeurs. C'est le sens de notre participation aux travaux des Comités opérationnels de lutte contre le « travail illégal », COLTI.

Depuis 2012, l'Espace international confédéral et l'Institut du travail de Strasbourg organisent un stage annuel à destination des responsables et militants syndicaux confrontés à des situations de détachements de salariés de l'UE ou de pays tiers. Il vise à équiper les militants afin qu'ils puissent identifier les situations de détachement et celles de travail illégal ; connaître ce que sont les droits des salariés détachés en France pour agir. La prochaine session aura lieu du 18 au 23 octobre 2015.

MLB

(1) Directive 96/71/CE du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?ELX_SESSIONID=q1vnj2thTfZPnGmnQTshG1ZG5MT0Tn2NwfQYYHjrJ1ypPPzDFpyw!2047209862?uri=CELEX:31996L0071

(2) Directive 2014/67/UE du 15 mai 2014 relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services et modifiant le règlement (UE) no 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur :

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:JOL_2014_159_R_0002&from=FR

Formation syndicale - espace International - calendrier 2015

STAGES	DATES	INTITULÉS	PUBLICS CIBLÉS
Module 3 4 jours	16 au 19 février 2015 S8	Une action revendicative en Europe et dans le monde. Prise de décision dans l'UE et intervention syndicale	Responsables EI des fédérations, unions départementales, comités régionaux, CE confédération
Module 4 3 jours	8 au 10 avril 2015 S15	Une action revendicative en Europe et dans le monde. Grandes politiques de l'UE. Approche et action syndicales	Responsables EI des fédérations, unions départementales, comités régionaux, CE confédération
Module 1 4 jours	26 au 29 octobre 2015 S44	Une action revendicative en Europe et dans le monde. Les acteurs syndicaux dans le monde	Responsables EI des fédérations, unions départementales, comités régionaux, CE confédération
Module 2 3 jours	2 au 4 décembre 2015 S49	Une action revendicative en Europe et dans le monde. Mondialisation et action syndicale	Responsables EI des fédérations, unions départementales, comités régionaux, CE confédération
CEE (report de 2014)	20 au 24 avril 2015	Activité CGT dans les comités d'entreprise européens	Membres des CEE nouvellement désignés ou peu expérimentés
CEE	14 au 18 décembre 2015	Activité CGT dans les comités d'entreprise européens	Membres des CEE nouvellement désignés ou peu expérimentés
Mondialisation	4 au 7 mai 2015	Action syndicale internationale. Cas pratiques. Stage expérimental	Conseillers confédéraux, responsables EI des fédérations et comités régionaux
ISST Bourg-la-Reine	9 au 13 février 2015	Quelle Europe et quel syndicalisme pour l'Europe ?	Délégation au congrès de la CES, Responsables EI des Fd et CR
ISST Bourg-la-Reine	30 novembre au 4 décembre 2015	Firmes multinationales et stratégies syndicales	Conseillers confédéraux, responsables EI des FD et CR, Administrateurs salariés, membres des CEE
ISST Strasbourg	18 au 23 octobre 2015	Détachement international des travailleurs. Outils pour l'action syndicale	Responsables des unions départementales, fédérations, comités régionaux confrontés au détachement international des travailleurs

**Messages de
solidarité reçus
à la CGT suite
à la tuerie
à Charlie Hebdo**

**A : Organisations
syndicales européennes
et internationales**

Message commun de la CES
et de la CSI
TUAC (OCDE)
Fédération Européenne
Syndicale du Service Public
(FSEP)
IndustriALL Global Union
industriAll European Trade
Union

**B : Organisations
syndicales nationales**

Albanie : FSPISH
Argentine : ATE - CTA
Azerbaïdjan : ATUC
Belarus : BKDP
Bosnie : SSS-BIH
Cuba : CTA, Gouvernement
Guinée : CNTG
Espagne : CC.OO., UGT
États-Unis : AFL-CIO
Hongrie : MSZOSZ
Irlande : ITUC
Italie : CGIL, UIL
Japon : ZENROREN
Liban : FENASOL
Maroc : ODT
Palestine : PGFTU
Portugal : CGTP-IN, STAL-
CGTP, UGT
Roumanie : CNSLR-FRĂTIA
Slovaquie : KOZ SR
Tchéquie : CMKOS
Turquie : DISK, KESK,
TURK-İS
Viêt Nam : CGT

**JE SUIS
CHARLIE**

Du côté de nos ami-e-s...

**M. le Président,
préservez nos libertés [15 janvier 2015]**



Après les condamnations des attaques sanglantes de la semaine dernière, des millions de personnes ont témoigné leur indignation et leur solidarité, signe d'un très fort attachement aux libertés fondamentales. Et pourtant, dans les jours qui ont suivi ces attaques, des dizaines d'actes violents et discriminatoires visant des personnes et des lieux de culte ont été signalés.

Amnesty International s'inquiète aujourd'hui de la recrudescence, dans le débat public, de propos remettant en cause les droits humains : propos haineux et stigmatisation de populations en raison de leurs origines ou religions, injonctions de réduire certaines libertés, appels à une surveillance de masse des communications...

L'État est le premier garant du respect des droits et des libertés.

Monsieur le Président,

Les attentats tragiques des 7 et 9 janvier dernier en région parisienne contre la rédaction de Charlie Hebdo, contre les forces de l'ordre et contre des personnes de confession juive m'ont profondément bouleversé-e.

Dans les jours qui ont suivi ces attaques, de multiples réactions remettant en question les principes fondamentaux de respect des droits humains ont été entendues : stigmatisation des personnes en raison de leurs origines ou religions, appels à une surveillance de masse des communications, stigmatisation des populations migrantes, multiplication des procédures judiciaires pour « apologie de terrorisme »...

Des incitations à la haine et de nombreux actes violents ont été rapportés visant des lieux de cultes et des personnes de confession musulmane.

Je tiens, en cette période de questionnement et de débat public, à réaffirmer mon attachement à la liberté d'expression, à la protection contre les discriminations et contre les crimes et discours de haine.

Les droits humains ne sont pas un frein à la sécurité mais contribuent à la solution.

Je vous demande instamment de :

- mettre la promotion et le respect des libertés au cœur des décisions et des politiques du gouvernement ;
- veiller à ce que toutes les mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme se fassent dans le respect des droits fondamentaux et des conventions internationales auxquelles la France est liée ;
- combattre toutes les formes de discriminations sur la base de l'appartenance religieuse, réelle ou supposée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Pour signer :

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Liberte-expression/Actions/Preservez-nos-libertes-13902>